

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT.E

INSTITUT SUPÉRIEUR DES SCIENCES JURIDIQUES

### BIENVENUE

l'UCAO-UUT (Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Unité Universitaire au Togo), membre du réseau universitaire UCAO érigé canoniquement, le 05 février 2000, par la Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest (CERAO)!

Ce livret vous permettra de découvrir le réseau UCAO dans son ensemble, sa mission et ses objectifs. Par ailleurs, il vous permettra de connaître également la mission, les objectifs, les activités, les services et les offres de formation de l'UCAO-UUT.

Depuis son ouverture académique en octobre 2007, l'UCAO-UUT demeure très attentive à la réussite de ses étudiants, ainsi qu'à l'épanouissement intégral de toute la communauté universitaire, répondant ainsi à la mission que la Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest (CERAO) lui a assignée. En effet, tout comme les autres Unités Universitaires membres du réseau UCAO, l'UCAO-UUT est voulue comme un cadre privilégié d'expression du dialogue entre la trilogie foi-raison-esprit, à travers la formation à la recherche de l'excellence, pour un développement intégral de l'humain qui respecte l'environnement biologique, humain, éthique, pluri-religieux et multiculturel des sociétés africaines. L'UCAO-UUT entend contribuer à l'intégration sous régionale, par son caractère d'unité universitaire interecclésiale et transnationale, par la formation de cadres de haut niveau, avec un accent particulier sur l'initiation à une conduite de la vie et des activités puisant son inspiration dans l'Evangile et dans la doctrine de l'Eglise catholique romaine.

A l'UCAO-UUT, il s'agit de former l'Homme, c'est-à-dire tout l'homme et tout homme sans discrimination aucune, ni de sexe, ni de religion, ni de culture, car l'ouverture à l'universel, l'accueil des différences culturelles et surtout religieuses constituent des caractéristiques fondamentales de l'Eglise Catholique. L'UCAO-UUT est donc ouverte à tous, pour une formation dans les quatre filières qui s'y trouvent : sciences et technologies ; sciences économiques et de gestion ; sciences sociales et juridiques ; sciences de l'information et de la communication.

Dès son ouverture, l'UCAO-UUT s'est inscrite dans le système LMD, et elle poursuit, de façon dynamique et progressive, le développement de sa politique d'accompagnement et desoutien pédagogique pour l'appropriation rapide de ce système. Cette politique d'accompagnement et de soutien qui distingue l'UCAO-UUT se résume, dans ses grands traits, en l'accueil spécifique des nouveaux étudiants, en l'information renforcée sur les cursus universitaires, en la dynamique du tutorat pédagogique et académique, ainsi qu'en l'accompagnement logistique, documentaire et méthodologique de tous les apprenants, enseignants et personnels administratifs.

L'UCAO-UUT tient à donner une place de choix à l'interaction constructive entre l'institution et les parents d'étudiants dans le cadre de la réalisation optimale de ses objectifs. Elle entend également travailler à la création et au renforcement de son partenariat, tout autant avec le monde socio-économique qu'avec les autres structures d'enseignement supérieur qui poursuivent les mêmes objectifs, notamment ceux de l'excellence et de la professionnalisation des enseignements ainsi que de la valorisation des sciences et technologies pour mieux répondre aux impératifs de développement intégral de nos sociétés. L'UCAO-UUT est une institution universitaire dont l'appropriation du système LMD fait d'elle une référence. Grâce à ses formations pluridisciplinaires, à son système d'encadrement personnalisé, à son ouverture internationale, à ses infrastructures et à ses logistiques, l'UCAO-UUT assure la réussite personnelle et la meilleure insertion de ses étudiants dans la société de la connaissance et de la professionnalisation d'aujourd'hui, et certainement de demain.

En choisissant l'UCAO-UUT, vous faites le bon choix pour affronter les défis d'un monde sans cesse en mutation. « Avec l'UCAO-UUT, l'avenir est au présent. Lève-toi et marche ». Que Notre Dame de la Sagesse, Patronne de l'UCAO-UUT intercède pour nous!

Le Président de l'UCAO-UUT

# UCAQ-UTT



### SOMMAIRE

MODALITÉS DE VALIDATION ADMINISTRATION DE DES UE ET CAPITALISATION L'UCAO-UUT **DES CREDITS** ADRESSES UTILES POUR **EVOLUTION DE** LES ETUDIANTS DE L'INSTITUT L'APPRENANT.E DANS UN PARCOURS **DELIVRANCE** PRESENTATION DE L'UCAO-UUT D'ATTESTATIONS DIVERSES ET DE DOCUMENTS DE CERTIFICATION **ACCUEIL DES ETUDIANTS** DOMAINES DE FORMATION A L'UUT VIE UNIVERSITAIRE **COOPERATION ET** INSTITUTIONS PARTENAIRES FORMATION À L'ISEG CANAUX D'INFORMATION Tableaux d'affichage **ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS** MODALITÉS DE CONTROLE SUIVI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES **DES CONNAISSANCES** DIPLÔMES

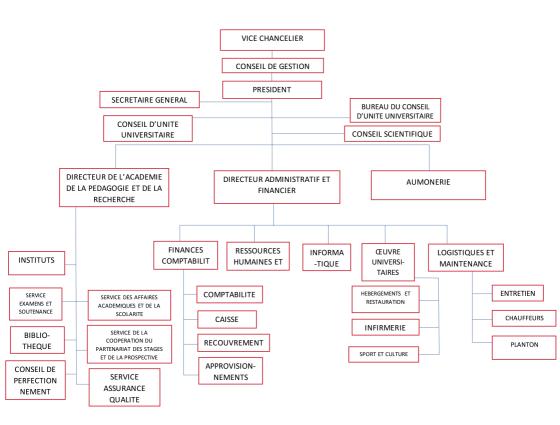
SOUTENANCE DE MEMOIRE

VALIDATION DE L'UE

24

LEXIQUE DU LMD

## **ADMINISTRATION**DE L'UCAO-UUT



## **ADRESSES UTILES POUR**LES ETUDIANTS DE L'INSTITUT

Direction de l'Académie, de la Pédagogie et de la Recherche

e-mail: dapr@ucao-uut.tg / Tél: 96 80 31 68

Direction de l'Institut Supérieur des Sciences Juridiques

e-mail: issj.ucao.uut@gmail.com Tél: 79 30 23 42

Secrétariat de l'Institut Supérieur des Sciences Juridiques

e-mail: issj.ucao.uut@gmail.com/ Tél:79 30 23 44

Service des Affaires Académiques et de la Scolarité

e-mail: scoalrite@ucao-uut.tg / Tél: 96 47 44 79

## **PRESENTATION**DE L'UCAO-UUT

#### CRÉATION ET ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'UCAO-UUT

Après tant d'années consacrées à la promotion des enseignements primaires, secondaires et techniques au Togo, l'Eglise famille de Dieu du Togo se réjouit d'ouvrir son Unité universitaire au sein du réseau de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO).

L'agrément provisoire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (du 7 mars 2007) ainsi que l'Accord de Siège (du 23 mars 2007) ont donné un cadre formel et officiel d'exécution à la décision d'implantation de l'UCAO-UUT prise par la Conférence des Evêques du Togo le 20 octobre 2006. C'est dire le soutien, l'appui et l'accueil favorable que les Autorités Togolaises font à ce projet de promotion de l'enseignement supérieur. C'est ainsi que l'UCAO-UUT a pu recevoir l'appui des partenaires financiers pour acquérir le site de Sanguéra qui abrite actuellement le campus de l'UUT puis du site annexe près-Collège Saint Joseph.



#### MISSIONS DE L'UUT

L'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest a pour missions l'enseignement, la recherche et la promotion des services dans les domaines des sciences ecclésiastiques, des sciences profanes et de la technologie, en rapport avec la mission de l'Église.

- Elle assure la formation académique et professionnelle des laïcs, des ministres de l'Église des religieux et religieuses et de toute personne remplissant les conditions d'admission.
- Elle œuvre, dans un esprit de dialogue œcuménique et interreligieux, à l'enracinement et à l'inculturation de la foi chrétienne en Afrique, à la promotion et à la libération intégrale de l'homme et de la femme selon l'Évangile.
- Elle fait participer tous ses membres à la vie de l'Institution, chacun selon ses compétences et sa situation particulière, conformément à la vocation évangélique de l'Université.

#### VISIONS DE L'UUT

L'UUT s'est appropriée de la vision du Réseau UCAO qui « se veut une réponse originale au besoin de formation en vue de l'émergence d'un nouvel homme africain qui sort des sentiers battus et entre dans l'histoire par la grande porte non plus comme victime ou objet mais comme sujet acteur ».

#### **OBJECTIFS DE L'UUT**

#### Objectif général

L'objectif général est la réalisation de la vision de l'Église Catholique en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les états membres de la Conférence Épiscopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest (CEREAO).



#### **Objectifs Spécifiques**

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la création de l'UUT se déclinent ainsi :

- Donner aux apprenants une culture de base théorique et professionnelle de haut niveau avec des possibilités de poursuites d'études au niveau supérieur.
- Former des spécialistes capables de concevoir, réaliser, et mettre à jour des « solutions » proposées aux mondes économiques et sociales.
- Former des professionnels aptes à être employés dans les milieux sociaux, et dans les organisations internationales.
- Former des diplômés (chercheurs ou professionnels), aptes à suivre les évolutions, à assurer une veille technologique et une activité de conseil.
- Former des experts dans le diagnostic et l'aide à la décision.
- Former des chercheurs aptes à être opérationnels dans les centres de recherche, l'enseignement supérieur et les organisations de développement, afin de leur permettre d'être opérationnels dans n'importe quel centre de recherche, bureau d'études...
- Former des diplômés aptes à être employés dans les administrations publiques et privées, bureau d'étude, etc.

#### **LOCALISATION DE L'UUT**

#### Campus Sanguéra

Le campus est situé à 22 km de Lomé après le marché de Sanguéra et avant le péage sur la route Lomé-Kpalimé. A 2 km du marché, un panneau d'indication, placé à gauche conduit sur le campus. C'est une concession visible à partir de la grande voie. Elle est située à 600 mètres de cette dernière.



#### **Campus près Saint Joseph**

Il est collé au Collège Saint Joseph de Lomé et est en face de la Paroisse Universitaire St Jean. Il est situé à 400 mètres environ du carrefour de la Colombe de la Paix (quartier Lycée de Tokoin, Lomé-TOGO).



## **DOMAINES**DE FORMATION A L'UUT

L'UCAO-UUT décerne les diplômes de Licence, de Master et d'Ingénieur. Les enseignements et la recherche scientifique à l'UUT se font dans quatre grands domaines :

- Domaines des Sciences et Technologies (ST)
- Domaines des Sciences Economiques et de Gestion (SEG)
- Domaines des Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration (SJPA)
- Domaines des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)

#### **Objectifs Spécifiques**



- Institut Supérieur des Technologies Informatiques et Numériques (ISTIN)
- Institut des Sciences Economiques et de Gestion (ISEG)
- Institut Supérieur des Sciences Juridiques (ISSJ)
- Institut des Médias et des Technologies de l'Information et de la Communication (IMETIC)

#### Système LMD à l'UUT

Selon les recommandations du Rectorat de l'UCAO, l'UCAO/UUT a opté pour des parcours déclinés en plusieurs Unités d'enseignement (UE) pour les cycles de Licence et de Master. Les parcours permettent une spécialisation progressive dans le champ disciplinaire choisi par l'apprenant.e. Ce choix répond à un besoin de lisibilité, de cohérence et de qualité de l'ensemble des offres de formation. Le système LMD permet de veiller plus étroitement à la qualité des enseignements qui pourraient intégrer de façon intelligente des problématiques locales et régionales pour être en phase avec les attentes des États d'Afrique et du marché de l'emploi. Cette démarche est basée sur le fait que l'ensemble du projet pédagogique de l'UCAO-UUT repose sur une formation qui allie les valeurs les humaines et compétences professionnelles de haut niveau de sorte à faciliter l'insertion sur le marché du travail. Sur le plan international, le système LMD peut aider à développer des partenariats plus pertinents avec des Universités et des Centres de recherches des pays du Nord pour permettre aux apprenants de postuler dans des entreprises internationales, dans un contexte de mondialisation.



## COOPERATION ET INSTITUTIONS PARTENAIRES











**DEBYOO SCS** 





## **FORMATION** À L'ISSJ

#### CRÉATION DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DES SCIENCES JURIDIQUES (ISSJ)

Au sein du réseau de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) créée en 2000, l'Unité Universitaire du Togo (UUT), implantée en 2007, a eu la charge de développer, en priorité, le pôle informatique.

Les besoins sans cesse croissants du marché de l'emploi au Togo et la nécessité d'offrir une éducation de qualité dans d'autres sciences ont poussé le Comité de pilotage a décidé l'élargissement des offres de formation de l'UCAO-UUT. C'est ainsi que d'autres domaines de formation ont été créés, incluant les Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration. Au sein de celles-ci, les parcours de Droit privé et de Droit public ont été créés par la Décision N°001/2010/UCAO-UUT/EB/CP, du 09 juin 2010. En 2017, tous les parcours de formation ont été transformés en Institut par la Décision N°002/2017/UCAO-UUT/NG/FB/PR, y compris le parcours de droit.



#### VISION, MISSION ET OBJECTIFS DE L'ISTIN

#### **Vision**

En cohérence avec la vision de l'UCAO-UUT, l'ISSJ veut être un institut d'excellence de l'enseignement juridique, en donnant une formation sans cesse innovante, ancrée dans une ouverture constante aux évolutions des sciences et des sociétés, en rapport avec la mission éducatrice de l'Eglise.

#### **Mission**

La formation à l'ISSJ est pensée pour préparer les meilleurs acteurs du développement à tous les niveaux de l'Etat et de la société. Prenant leur part de cette mission, les enseignants, plus que de simples dispensateurs de savoirs, recherchent le rendement optimal de l'étudiant en l'accompagnant personnellement : « enseigner tous et chacun ».

Le milieu de travail est voulu dynamique, discipliné et stimulant, soumis aux exigences éthiques et pédagogiques, afin de de tirer tout apprenant vers le haut.



#### **Objectifs**

De façon générale, l'Institut poursuit une réussite, par le mérite, de ses étudiants, en cultivant continuellement leur curiosité intellectuelle, en leur donnant les clés d'une connaissance, d'une compréhension et d'une analyse pertinentes des problématiques juridiques, tant de la vie nationale qu'internationale.

Il offre un cadre épanouissant où le droit s'apprend dans le respect de son exigence de rigueur, mais aussi au moyen d'activités ludiques (concours de plaidoirie, procès fictif, soirée du juriste...)

### Les parcours de licence poursuivent plusieurs objectifs spécifiques :

- L'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales en droit privé et en droit public.
- Conçue pour être une aide à la décision, la formation donne la maîtrise des outils et techniques juridiques permettant une plus grande spécialisation, ultérieurement (en master).
- L'entrée de l'apprenant, en fin de parcours, dans les carrières de juriste, au moins en qualité d'assistant. L'apprenant sera apte à se présenter, le caséchéant, aux concours administratifs d'Etat ou à se porter candidat à des emplois du secteur privé.

### Les objectifs spécifiques des parcours de master:

- Approfondir différents domaines de compétences pour faire émerger des cadres et professionnels juristes de haut niveau dans les secteurs publics et privés, au plan national et international.
- Offrir aux apprenants, par une bonne compréhension des enjeux et un approfondissement de chaque discipline juridique enseignée, de pouvoir répondre avec pertinence et créativité aux défis actuels, aussi bien à l'échelle locale, continentale, que mondiale.
- Rendre capables ceux qui le souhaiteraient d'embrasser la voie de la recherche dans les centres ou organismes de recherche, dans les écoles doctorales...

#### **DIPLÔMES DÉLIVRÉS**



### **DÉBOU**CHÉS

#### **Des Licences**

Le contenu de la formation donne au titulaire du diplôme de licence les compétences qui lui permettent de poursuivre les études en master dans le parcours adapté à son projet professionnel.

Toutefois, s'il ne poursuit pas sa formation en master, le titulaire d'une licence peut accéder directement ou sur concours à des emplois du droit au sein de l'administration publique ou judiciaire, des banques, du secteur financier, du secteur social, des entreprises....

#### A TITRE INDICATIF

- Les privatistes pourront postuler aux postes de : gestionnaire de contrat d'assurance, assistant juridique (Entreprises privées, Banques, Assurances, Cabinets d'audit et de comptabilité...), assistant dans les professions judiciaires (auprès des magistrats, avocats, greffiers, notaires...), inspecteur des impôts / douanes (sur concours), officier de gendarmerie ou des armées (sur concours)
- Les publicistes pourront accéder aux postes de : assistant juridique (Collectivités territoriales, OI, ONG, OSC, AAI...), assistant parlementaire, assistant dans les professions judiciaires (auprès des magistrats, avocats, greffiers, notaires...), assistant en ressources humaines, assistant administratif, inspecteur des impôts / douanes (sur concours), officier de gendarmerie ou des armées (sur concours)



#### **Des Masters**

Les métiers du droit auxquels peuvent accéder les titulaires d'un diplôme de master sont très nombreux. Il faut surtout éviter de les limiter aux professions juridiques et judiciaires classiques (magistrats, notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs, greffiers, avocats...) auxquels peuvent conduire tous les masters et dont l'accès est, bien souvent, subordonné à une formation complémentaire adaptée à chaque profession.

De façon spécifique, les étudiants ayant obtenu un diplôme en master de Droit public peuvent accéder, en qualité de juriste, aux emplois dans les administrations d'Etat ou des collectivités locales, ainsi que dans les instances régionales et internationales.

#### A TITRE INDICATIF

- Le titulaire du master en Droit des collectivités et Management public peut être : analyste juridique, inspecteur des impôts / douanes (sur concours), officier de gendarmerie ou des armées ou de police judiciaire (sur concours), chargé de missions (services de l'administration publique), expert-manager, attaché territorial, chargé d'étude, gestionnaire des ressources humaines, conseiller parlementaire, conseiller juridique (Collectivités territoriales, ONG, OI, OSC, AAI), consultant juridique...
- Le titulaire du master en Droit des marchés publics et partenariat publicprivé peut être : responsable études et développement, ingénieur/chargé d'affaires, cadre de développement territorial, analyste juridique, inspecteur des impôts / douanes (sur concours), officier de gendarmerie ou des armées ou de police judiciaire (sur concours), chargé de missions ou d'études de marchés (services de l'administration publique), expert-manager, chargé d'étude, gestionnaire des ressources humaines, conseiller parlementaire, conseiller juridique (services publics, ministères, ONG, OI, OSC, AAI), consultant juridique...

De même, le diplôme de master dans l'un des parcours du droit privé permet de travailler, en qualité de juriste, dans de larges domaines du secteur privé : entreprises, sociétés, banques, établissements financiers..., aussi bien sur le plan national que sur le plan international.



#### A TITRE INDICATIF

- Le titulaire du master en Droit et fiscalité de l'entreprise peut être: analyste juridique, inspecteur des impôts / douanes (sur concours), officier de gendarmerie ou des armées (sur concours), chargé de missions, gestionnaire des ressources humaines, juriste d'entreprise, juriste financier, commissaire-priseur, juriste du contentieux des affaires, conseiller juridique (Banques, Ets financiers, assurances, syndicats, lobbying, interprofessions, ...), fiscaliste...
- Le titulaire du master en Droit maritime et activités portuaires peut être : analyste juridique, inspecteurs des impôts / douanes (sur concours), officiers de gendarmerie ou des armées (sur concours), chargé de missions, gestionnaire des ressources humaines, conseillers juridiques (assurances, syndicats, lobbying, interprofessions, ...), juriste du contentieux maritime, conseil en assurances maritimes...

Il faut, pour mieux tenir compte de la richesse du marché des emplois juridiques, ne pas perdre de vue que le secteur public a besoin de juristes privatistes, autant que le secteur privé a besoin, lui aussi, de juristes publicistes, pour maîtriser la conclusion et le déploiement des partenariats public-privés en constante progression, ainsi que la gestion de leurs enjeux.

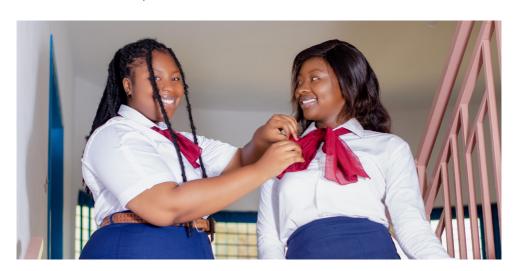
Les étudiants qui le souhaitent ont les compétences suffisantes pour poursuivre une formation universitaire dans la recherche ou intégrer des centres et organismes de recherche.

### Offres de formation : conditions d'entrée/profils de sortie Les licences

#### Conditions d'entrée

	LICENCE MENTION DROIT PUBLIC	LICENCE MENTION DROIT PRIVÉ					
SEMESTRES 1 ET 2	TRONC COMMUN						
SEMESTRES 3 ET 4	TRONC COMMUN						
SEMESTRES 5 ET 6	LICENCE 3 DROIT PUBLIC	LICENCE 3 DROIT PRIVÉ					

Quels que soient leurs projets professionnels futurs, les apprenants en début de parcours universitaire sont admis dans un tronc commun de Première année de droit. Le candidat doit avoir un esprit d'analyse, un bon niveau en raisonnement logique, un sens critique et être capable d'exprimer aisément ses idées. De bonnes performances en français, en anglais, en histoiregéographie et en philosophie sont recherchées (notes obtenues en 2nd, 1ère, Terminale et au Bac).



L'admission du candidat se fait après l'étude de son dossier comportant les pièces suivantes :

- Être titulaire d'un Baccalauréat deuxième partie, toutes séries, ou un titre équivalent.
- Recevoir l'avis favorable de la commission d'étude du dossier de candidature.
- Un dossier complet comportant :
  - o Attestation et relevés légalisés du Bac II
  - o Bulletins de 2nd ,lère, Terminale
  - o Quittance de frais d'études de dossiers :
  - o Demande manuscrite adressée au Président de l'Université;
  - o Extrait d'acte de naissance ;
  - o Attestation de groupe sanguin;
  - o Certificat médical;
  - o Une photo passeport
  - o Copie de la carte nationale d'identité.

Les étudiants qui s'inscrivent à mi-parcours à l'ISSJ peuvent bénéficier d'une validation de leurs acquis antérieurs (p.26)

#### Profils de sortie

Au sortir de sa 3ème année, le titulaire du diplôme de licence est déjà dans un début de spécialisation qui lui ouvre l'accès aux masters correspondants à sa formation initiale (les spécialités du droit privé pour la licence en droit privé; les spécialités du droit public pour la licence en droit public).

Il a les compétences pour orienter les décisions juridiques et/ou stratégiques des entités qui pourraient l'employer ou qu'il pourrait créer, ayant acquis une maîtrise suffisante des outils de méthodologie et de logique juridiques.

#### Les masters

#### Conditions d'entrée en Master

	MASTER MENTION DROIT PUBLIC	MASTER MENTION DROIT PRIVÉ
SEMESTRE 1 ET 2	TRONC COMMUN	TRONC COMMUN
SEMESTRE 3 ET 4	Master Droit des Marchés Publics et Partenariats Public-Privés <i>OU</i> Master Droit des Collectivités Territoriales et Management Public	Master Droit et Fiscalité de l'Entreprise  OU  Master Droit Maritime et Activités Portuaires  OU  Master Droit de la Propriété Intellectuelle

Les parcours de Droit public commencent à partir du « Master 1 Droit public » qui se fait en tronc commun. Il en est de même pour les parcours de Droit privé qui ont en tronc commun le « Master 1 Droit privé »



Pour être inscrit en Master 1 de Droit, il faut :

- Être titulaire d'une Licence en Droit ou d'un titre équivalent
- Recevoir l'avis favorable de la commission d'étude du dossier de candidature. Cet avis se fonde notamment sur la cohérence entre le parcours antécédent de l'étudiant et le master envisagé.
- Le dossier comporte, en outre :
  - o Diplôme légalisé de Licence;
  - o Relevés légalisés des six (6) semestres de licence ;
  - o Attestation et relevé légalisés du Bac II ou titre équivalent ;
  - o Quittance de frais d'études de dossiers :
  - o Demande manuscrite adressée au Président de l'Université;
  - o Extrait d'acte de naissance :
  - o Attestation de groupe sanguin;
  - o Certificat médical;
  - o Copie de la carte nationale d'identité.

Les étudiants qui s'inscrivent à mi-parcours à l'ISSJ peuvent bénéficier d'une validation de leurs acquis antérieurs (p.26)

Au plus tard, avant la fin du Master 1, l'étudiant bénéficie d'un entretien avec un collège d'enseignants et un conseiller d'orientation pour analyser l'adéquation entre son choix, ses aptitudes intellectuelles et les exigences du parcours qu'il envisage de faire. Cet entretien permet d'élargir l'horizon de connaissance de l'étudiant quant aux différents parcours de branches, leurs exigences et leurs atouts, aussi bien sur le plan académique et pédagogique que sur le plan socioprofessionnel. L'étudiant est ainsi éclairé dans l'élaboration de son projet personnel de formation et dans la conception de son projet professionnel.

#### Profils de sortie

A la fin de son cursus, l'étudiant ayant obtenu son master est un juriste en droit, aux compétences renforcées dans sa spécialité.

L'apprenant ayant fait le parcours « Droit public » a les compétences générales de spécialiste dans le secteur public de l'Etat et des collectivités territoriales, essentiellement dans les secteurs administratifs, dans les entreprises et établissements publics...

Le Master en Marchés publics et Partenariat Public-Privé donne les compétences spécifiques dans les procédures de passation des marchés par les services de l'Etat et la gestion des problématiques liées à leur dématérialisation croissante. Il permet la maîtrise des questions financières, comptables et fiscales, les marchés de partenariat de l'Etat, ainsi que la conduite des commandes publiques...

Le Master en Droit des Collectivités et Management Public forme spécifiquement à la maîtrise des normes en vigueur dans le cadre de la décentralisation territoriale ainsi que des compétences locales y afférentes : finances, comptabilité, fiscalités locales, politiques locales, garanties juridiques des actions des élus et des agents locaux...

Le parcours en « Droit privé » génère des juristes aux compétences générales dans le secteur privé (sociétés, entreprises, banques, finances...).

Le Master Droit et Fiscalité de l'Entreprise permet la maîtrise des aspects juridiques des finances et de la fiscalité de l'Entreprise, des techniques contractuelles, des procédures collectives... Bref! il donne la maîtrise de la vie juridique des affaires, justifiant le titre de juriste d'entreprise du titulaire de ce diplôme.

Le Master Droit maritime et Activités portuaires forme spécifiquement aux métiers juridiques de la mer et du port, à travers la connaissance du droit maritime et du droit d'exploitation des océans, du statut du navire et des personnels des navires et des ports. Bref! il donne connaissance de tout le droit rapporté aux spécificités des activités de mer et dans les ports.

# CHANGEMENT DE PARCOURS, INSCRIPTION À MI-PARCOURS, PRISE EN COMPTE DES TITRES ÉQUIVALENTS ET GESTION DES PASSERELLES

Tout.e apprenant.e, par une demande motivée, peut obtenir l'autorisation de changer de parcours.

Lorsqu'il s'agit d'un changement d'option ou de spécialité à l'intérieur d'un parcours, la totalité des crédits capitalisés dans les UE de tronc commun est intégralement conservée. L'inscription est obligatoire dans l'ensemble des UE de l'option/spécialité. En tout état de cause, l'autorisation de changement de parcours est donnée par le Directeur de l'Académie, de la Pédagogie et de la Recherche (DAPR), après avis du Directeur de l'Institut concerné.

Le changement de parcours peut se faire d'un domaine à un autre ou à l'intérieur d'un même domaine. Dans les deux cas de figure, les acquis de l'apprenant.e concerné.e sont soumis à une étude pour équivalence d'acquis antérieurs.

Tout.e apprenant.e peut s'inscrire à mi-parcours dans une formation. Dans ce cas, le dossier de l'étudiant est soumis à une étude en vue d'établir l'équivalence des acquis antérieurs. Il est appliqué aux étudiants concernés et qui ne sont pas titulaires de diplômes LMD, la procédure d'étude des titres équivalents.

Le changement de parcours tient compte des UE passerelles. La considération des UE passerelles, dans une demande de changement de parcours, est soumise à la procédure des équivalences.



## **ORGANISATION**DES ENSEIGNEMENTS

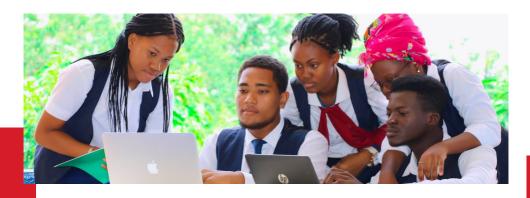
La mise en œuvre des programmes des enseignements reflète le caractère multiforme des formations dispensées, notamment leur caractère fondamental, professionnel et pratique.



#### **CADRE GLOBAL**

#### Semestrialisation des UE

La formation est organisée en semestres. Chaque année académique comporte deux semestres: (le semestre harmattan et le semestre mousson). Chaque semestre comporte en moyenne îl semaines pour les enseignements et 4 semaines pour les évaluations (compositions, délibérations, résultats). Les enseignements sont donnés en présentiel durant tout le semestre de lundi à samedi dans les différentes UE programmées et ceci en fonction d'un emploi du temps. Les contenus des enseignements sont découpés en Unités d'Enseignement (UE), lesquelles sont ensuite réorganisées en ECUE que l'étudiant acquiert un à un après évaluations.



#### Des enseignements crédités

A l'UCAO-UUT, chaque UE a une valeur mesurée en crédit. Un crédit correspond à la charge de travail (cours magistral, travaux dirigés, travaux pratiques, stage, mémoire, travail personnel...,) requise pour permettre, à l'étudiant, d'atteindre les objectifs de l'UE. Un crédit correspond à 20 heures de travail dont onze (11) heures en présentiel (se dit d'enseignements tels que cours, TD, TP, dispensés aux apprenants « en face à face » par un enseignant), par opposition à la mise en ligne d'enseignements à travers un intranet, le web..., et neuf (09) heures en Travail Hors Encadrement (THE). Tout étudiant a la possibilité de souscrire pour trente (30) crédits chaque semestre.

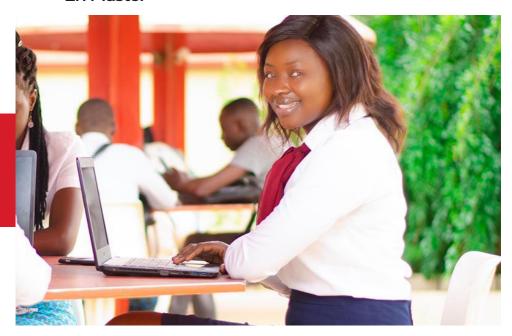
#### **CONTENU DES PROGRAMMES**

#### **En Licence**

La démarche de formation est organisée autour :

- Des UE fondamentales ou de base : se dit d'une UE que l'étudiant doit valider au début de son parcours, dans la mesure où elles constituent des prérequis pour la suite de la formation ;
- Des UE complémentaires qui apportent à l'étudiant des contenus fondamentaux, mais lui assurent aussi une ouverture sur d'autres parcours ;
- Des UE de spécialité (semestres 5 et 6) pour donner à l'étudiant un début de spécialisation. Elles correspondent aux UE qui donnent l'orientation définitive à l'étudiant ; leur ensemble caractérise le parcours ;
- Des UE transversales pour répondre aux exigences actuelles de la recherche et du monde professionnel (langues, informatique, culture).

#### **En Master**



- Des UE de spécialité pour continuer et ancrer la spécialisation de l'apprenant
- Des UE d'approfondissement : matières complémentaires dans la discipline de base ou les disciplines connexes
- Des UE transversales qui concernent les langues, la pédagogie universitaire
- Des UE professionnelles : le mémoire de recherche et la soutenance, les visites d'entreprises et le stage (rapport de stage).

#### **MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT**

#### Cours Magistraux (CM)

Il s'agit de cours qui se donnent sous forme d'exposés par un corps professoral compétent (Professeurs, MC, MA, des professionnels, des chargés de TD) à tous les étudiants d'un niveau concerné. L'étudiant prend ses propres notes de l'enseignement. L'enseignant peut, néanmoins, mettre à la disposition des étudiants, sous forme de polycopies, l'ensemble ou partie de son cours. Il est tenu de leur communiquer, au minimum, le syllabus du cours. Celui-ci comporte nécessairement les objectifs d'apprentissage, le mode d'évaluation, le contenu du cours, une bibliographie.

#### Travaux Dirigés (TD)

Les TD sont effectués en groupes restreints d'étudiants. Ils accompagnent les matières fondamentales et sont réalisés séparément, et en dehors des cours magistraux. Ils visent une meilleure compréhension et un approfondissement du cours théorique et prennent appui sur des fiches préalablement travaillées par les apprenants pour leur permettre d'acquérir des connaissances en rapport avec les objectifs de l'enseignement. Ils sont en partie axés sur les études de cas reflétant des problèmes réels de la société afin que l'étudiant soit en mesure d'adopter une démarche méthodologique appliquée aux problèmes auxquels les entités dans lesquelles il pourrait travailler plus tard sont confrontées.



#### **Séminaires**

Ils sont spécifiques aux masters et visent l'application de la méthodologie de recherche. L'étudiant présente devant la classe, seul ou en équipe, un exposé sur une thématique qui lui a, préalablement, été attribuée par l'enseignant et qu'il a préparée durant un temps imparti (environ deux semaines). L'ensemble des thématiques exposées couvre une matière donnée et constitue l'enseignement de cette matière. L'enseignant accompagne l'étudiant ou l'équipe durant la phase de préparation de l'exposé. Il veille à instaurer un débat interactif avec l'ensemble de la classe le jour de l'exposé, le but étant, qu'à terme, la matière soit assimilée de tous. Les exposés constituent en euxmêmes des évaluations ; ils sont notés.



#### MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS ET DE LA FORMATION EN LICENCE

Grade: Licence Domaine: Sciences Juridiques Politiques

et de l'Administratio

Option: Tronc commun

Mention: Droit

#### Semestre N°01

	T		Γ										T 1
	VOLUME HORAIRE			IRE	С	С							
				DES ENSEIGNEMENTS			R	Ε					
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES				Т	С	Ε	С	С	Ε	
UE	UE	ECUE	ECUE	С	Т	Н	Н	Т	D	Т	С	Т	ENSEI
				М	D	Р	E	т	ı		%	%	GNANTS
								Ċ	Т		, ,	, ,	0.0.00
		UE DI	E CONNAISSANCES FOND	AME	NTA	LES							
DRV1141	Droit de la famille : le couple	DRV1141	Droit de la famille 1 : le couple	40	15	55	45	100	5	5	50	50	AKOUSSAN
DRP1142	Droit constitutionnel :	DRP1142	Droit constitutionnel 1	40	15	55	45	100	5	5	50	50	LAWSON-
	Théorie générale de l'Etat		Théorie générale de l'Etat										N'SINTO
DRV1143	Droit civil des contrats	DRV1143	Droit des obligations 1	40	15	55	45	100	5	5	50	50	ALIPOE
			le contrat										
		UE DE	CONNAISSANCES COMP	LEME	NTA	AIRES							
			Introduction au droit e	33		33	27	60	3		50	50	AGBODJAN
DRV1144	Sens et origines de la		droit des personnes							6			
	norme juridique		Histoire du droit et des institutions	33		33	27	60	3		50	50	AGOSSOU
DRV1145	Méthodologie du droit	DRV1145	Méthodologie du droit	22		22	18	40	2	2	50	50	WOLOU
DRP1146	Institutions administratives	DRP1146	Institutions administratives	22		22	18	40	2	2	50	50	MADOU
ECO1147	Sciences économiques	ECO1147	Introduction à l'économie	22		22	18	40	3	3	50	50	KEBALO
		IIE P	  E CONNAISSANCES TRAI	ISVE	25 4	EC							
	T		T			,							
TCC1148	Ethique	TCC1148	Ethique	22		22	18	40	2	2	50	50	EBRI
	TOTAL			274	45	319	261	580 —	30	30	50	50	
Les chargé	és des TD												
Droit de la	famille : le couple		M. AGBOKA										
Droit des	obligations : le contrat		M. AGOSSOU										
Droit cons N'SINTO	stitutionnel : Théorie g	énérale de	e l'Etat M LAWSON 35										

## Semestre N°02

				VC	LUI	ME F	IORA	IRE	С	С	ĺ		
				DES	EN:	SEIGI	NEM	ENTS	R	Ε			
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	С	Т	Н	Т	С	Ε	С	С	Ε	
UE	UE	ECUE	ECUE	М	D	Р	Н	Т	D	Т	С	Т	ENSEI
							Ε	Т	ı		%	%	GNANTS
									Т				
		UE D	E CONNAISSANCES FOND	AME	NTA	LES		<u> </u>				<u> </u>	
	Droit de la famille : l'Enfant	DRV1241	Droit de la famille 2 L'enfant	40	15	55	45	100	5	5	50	50	AKOUSSAN
	Droit constitutionnel : Régimes politiques	DRP1242	Droit constitutionnel 2 Régimes politiques	40	15	55	45	100	5	5	50	50	LAWSON N'SINTO
DRV1243	Droit de la responsabilité civile	DRV1243	Droit des obligations 2 La Responsabilité civile	40	15	55	45	100	5	5	50	50	ALIPOE
		UE DE	CONNAISSANCES COMPL	EME	NT/	AIRES				<u> </u>	ı	ı	
	Sciences criminelles	1DRV1244	Droit pénal général	33		33	27	60	3		50	50	KUAGBENU
	environnementales	2DRV1244	Droit de l'environnement	33		33	27	60	3	6	50	50	AGNON
	Institutions internationales	DRI1245	Institutions internationales	22		22	18	40	2	2	50	50	AGBODJAN
CPT1246	Comptabilité	CPT1246	Comptabilité privée	33		33	27	60	3	3	50	50	ADODO
		UE [	DE CONNAISSANCES TRAN	ISVE	RSA	LES							
	Anglais : Lire, écrire, parler	ANG1247	Anglais : Lire, écrire parler	22		22	18	40	2	2	50	50	TARNO
	Informatique : Bureautique	INF1248	Informatique Bureautique	22		22	18	40	2	2	50	50	ALAYI
TOTAL				274	45	319	261	580	30	30	50	50	
Les chargé	és de TD					ı							
Droit de la	famille : l'enfant		M. AGBOKA										
Droit des o	obligations : la respon	sabilité civi	le M. AGOSSOU										
Droit cons	titutionnel : Régimes	politiques	M AMIGNON										

## Semestre N°03

				VC	DLU	ME	HOR/	AIRE	С	С			
							_		_	_			
					VICE	DE	S EMEN	ıtc	R	Ε			
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	EI	NOE	IGINE	IVILI	VII 3	Ε	С	С	Ε	
UE	UE	ECUE	ECUE	С	Т	Н	Т	С	D	Т	С	Т	ENSEI
				М	D	Р	Н	Т					
							E	_	I		%	%	GNANTS
							E	Т	Т				
		UE I	L DE CONNAISSANCES FON	IDAN	MEN	I Itale	S					l	
DRP1341	Droit administratif :	DRP1341	Droit administratif 1	40	15	55	45	100	5	5	50	50	KUAKUVI
DI(1341	les moyens		Les moyens		13	55	13	100		_	50		KOAKOVI
DBV/13//1	Droit civil des biens	DDV/13//1	Droit des biens	40	15	55	45	100	5	5	50	50	коконои
										,			
DRI1341	Droit intern. public 1		Droit international public 1 : Les sources	40	15	55	45	100	5	5	50	50	TONTASSE
			•										
		UE D	E CONNAISSANCES COM	PLÉI	MEN	NTAIF	RES						
		1DRV1342	Droit commercial	33		33	27	60	3		50	50	KUAGBENU
DRV1342	Commerçants et		général							6			
DI(V1542	finances publiques	2DRV1342	Cadre juridique des	33		33	27	60	3		50	50	MADOU
			finances publiques										
DRV1343	Droit social	1DRV1343	Droit du travail	33		33	27	60	3		50	50	AMOUDOKPO
			Droit de la sécurité	22		22	18	40	2	5	50	50	AMOUDOKPO
			sociale										
		UE	DE CONNAISSANCES TRA	ANS	VER	SALE	S					•	
SPO1344	Evolutions sociale 1	SPO1344	Histoire des idées	22		22	18	40	2	2	50	50	MADOU
3101344	Evolutions sociale 1		politiques							_			
		INF1344	Informatique 2 :	22		22	18	40	2		50	50	ALAYI
INF1344	Evolutions sociale 2		Internet et médias							2			
			numériques										
			TOTAL	274	45	319	261	580	30	30	50	50	
Les chargé	s de TD				1	1	1	1	1	1	1	<u> </u>	
Droit admi	nistratif : les moyens		BADAGBO										
Droit des b	oiens		AGOSSOU										
Droit inter	national public : les s	ources	TEKETA										

#### Semestre N°04

				٧	OLU	JME I	HORA	IRE	С	С			
				DE	S EN	ISEIG	NEM	ENTS	R	Е			
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	С	Т	Н	Т	С	Ε	С	С	Ε	
UE	UE	ECUE	ECUE	М	D	Р	Н	Т	D	Т	С	Т	ENSEI
							Е	Т	ı		%	%	GNANTS
									Т				
			UE DE CONNAISSANCES FO	NDA	MEI	NTALE	S			I	ı		I
DRP1441		DRP1441	Droit administratif 2 :	40	15	55	45	100	5	5	50	50	KUAKUVI
	administratif : l'action		L'action administrative							5			
DRV1441	Droit des suretés	DRV1441	Droit des sûretés	40	15	55	45	100	5	5	50	50	коконои
	Droit international public : les sujets		Droit international public 2: les sujets	40	15	55	45	100	5	5	50	50	TONTASSE
			ue de connaissances con	MPLE	ME	NTAIR	ES	<u> </u>		ı	I		I
DRV1442	Intégration juridique	DRV1442	Droit communautaire	33		33	27	60	3	3	50	50	AGBESSI
	Décentralisation et libertés		Droit des collectivités locales	33		33	27	60	3	6	50	50	MADOU
	publiques		Droits de l'homme et des libertés publiques	33		33	27	60	3		50	50	AGBODJAN
		1DRV1443	Procédure civile	22		22	18	40	2		50	50	AGBESSI
DRV1443	Droit processuel	2DRV1443	Procédure pénale	22		22	18	40	2	6	50	50	BANIZI
		3DRV1443	Droit fiscal général	22		22	18	40	2		50	50	МОПТСНО
		TOTAI		274	45	319	261	580	30	30	50	50	
Les charge	és de TD												
Droit adm	inistratif : l'action .		BADAGBO										
Droit des	suretés		AGOSSOU										
Droit inte	rnational public : le	s sujets	TEKETA										

Grade: Licence Mention: Droit

**Domaine**: Sciences Juridiques Politiques et de l'Administratio

Semestre N°05

Option : Droit Privé

				V	OLU	ME H	ORAI	RE	С	С			
				DES	EN.	SEIGN	NEME	NTS	R	Ε			
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	С	Т	Н	Т	С	E	С	С	E	
UE	UE	ECUE	ECUE	М	D	P	Н	Т	D	Т	С	Т	ENSEI
OE	OE .	ECOE	ECOE	IVI	יי	P			"	ı		'	
							E	Т	ı		%		GNANTS
									Т				
		UE DE SPE	CIALITE / DE CONNA	AISSAN	ICES	FON	DAME	NTAL	ES	<u> </u>	<u> </u>		L
DRV1551	Droit des sociétés 1		Droit commun des sociétés	40	15	55	45	100	5	5	50	50	ANANI
DRV1552	Droit commercial	DRV1552	Droit des	40	15	55	45	100	5		50	50	TEBIE
	spécial 1		instruments de crédit et de							5			
			paiement										
	Transports	1DRV1553	Droit maritime	33		33	27	60	3		50	50	AGOSSOU
	terrestres et maritimes	2DRV1553	Droit des transports	22		22	18	40	2	-5	50	50	коконои
		1DRV1554	Droit international	33		33	27	60	3		50	50	AKOUSSAN
DRV1554	Droit civil		privé							6			
	international	2DRV1554	Régimes matrimoniaux	33		33	27	60	3		50	50	AGNON
	banque et	1DRV1555	Droit bancaire	22		22	18	40	2	5	50	50	АКРО
DIVISS	infractions pénales	2DRV1555	Droit pénal spécial	33		33	27	60	3		50	50	KUAGBENU
		UE	DE CONNAISSANCE	S COM	IPLÉ	MENT	AIRES	5	<u> </u>	1	1		I
DRV1556	Droit foncier		Droit foncier et agraire	22		22	18	40	2	2	50	50	AGOSSOU
		U	L E DE CONNAISSANC	ES TR	٩NS١	VERSA	LES						
0504	Élaboration et	GES1556	Élaboration et	22		22	18	40	2		50	50	LAWSON
GES1556	gestion de projet		gestion de projet							2			BODY
	TOTAL			300	30	330	270	600	30	30	50	50	
Les charge	és de TD												
Droit com	mun des sociétés	TCHA-BOZIRE											
Droit des	instruments de créd	lit et de pa	iement TCHAKPL	•									

et de l'Administratio Mention : Droit

Semestre N°06 Option : Droit Privé

				VOL	UM	E HC	DRAII	RE	С	С			
					ı	DES			R	Ε			
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	ENSI	EIGI	NEM	ENTS	S	E	С	C	Ε	
				С	Т	Н	Т	С	-				ENICEL
UE	UE	ECUE	ECUE	М	D	Р	н	т	D	Т		Т	ENSEI
									I		%	%	GNANTS
							E	Т	Т				
			ue de specialite/ue fondam	IENT/	ALES	5			<u> </u>	<u> </u>			
DRV1651	Droit des sociétés 2	DRV1651	Droit spécial des sociétés	40	15	55	45	100	5	5	50	50	ANANI
DRV1652	Droit commercial	DRV1652	Droit des entreprises en	40	15	55	45	100	5	5	50	50	TEBIE
	spécial 2		difficulté										
	ilipots et		Droit fiscal des entreprises	33		33	27	60	3	-	50	50	AVEGNON
DKV1033	exécutions forcées	2DRV1653	Voies d'exécution	22		22	18	40	2	Э	50	50	TOULAN
DD\/4.654	Ctt(-i	1DRV1654	Droit des assurances	33		33	27	60	3	6	50	50	TESSI
DKV1654	Contrats spéciaux	2DRV1654	Droits des contrats spéciaux	33		33	27	60	3		50	50	wolou
	Successions et	DRV1655	Droit des successions et	33		33	27	60	3	3			AGNON
DRV1655	libéralités		libéralités										
		UE	DE CONNAISSANCES COMPLE	MEN	TAIF	RES	<u> </u>						
DRV1656	Règlement	DRV1656	Droit de l'arbitrage	22		22	18	40	2	2	50	50	KUAGBENU
DIVIOSO	alternatif de conflit												
DRV1657	Propriété immatérielle	DRV1657	Propriété intellectuelle	22		22	18	40	2	2	50		ADJALLE DADJI
		l	L JE DE CONNAISSANCES TRANS	VERS/	ALE:	<u> </u>							
ANG1658	Anglais des affaires	ANG1658	Anglais 2 : Anglais des affaires	22		22	18	40	2	2	50	50	AGBOH
	TOTAL			300	30	330	270	600	30	30	50	50	
Les charg											_		
			ANIANII										
	mun des sociétés												
Droit des	entreprises en diffic	ulté	TCHAKPI										

et de l'Administratio

Semestre N°05 Option : Droit Public

				ı		OLU RAIR		S					
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	EN	SEI	GNE	MEN	NTS	С	С			
UE	UE	ECUE	ECUE						О	Ε	С	Ε	ENSEI
				С	T D	Н	Т	C	Е	С		T %	GNANTS
				IVI	ט	P	E	Т	F	Р	70	70	
		UE DE SI	 PECIALITE / de CONNAISSANC	ES FO	INC	DAM	ENT <i>A</i>	LES					
ADP1541	Biens administratifs	ADP1541	Droit administratif des biens	40	15	55	45	100	5	5	50	50	LAWSON N'SINTO
ADP1542	Contrats administratifs	ADP1542	Droit des contrats administratifs	40	15	55	45	100	5	5	50	50	AKPANAGAN
	l oliction et	1ADP1543	Droit de la fonction publique	33		33	27	60	3		50	50	MADOU
	commande publiques	2ADP1543	Droit de la commande publique	33		33	27	60	3	6	50	50	AFO-SABI
DRP1541	buuget et		Procédures budgétaires	22		22	18	40	2	4	50	50	AKPANAGAN
	sanctions pénales	2DRP1541	Droit pénal international	22		22	18	40	2		50	50	AGBODJAN
DRP1542	Contentieux publics	1DRP1542	Contentieux communautaire et international	33		33	27	60	3	6	50	50	DASSA
	p 4.2	2DRP1542	Contentieux constitutionnel	33		33	27	60	3		50	50	MADOU
		U	E DE CONNAISSANCES COMP	LÉM	ENT	TAIRE	S	•			•	•	
DRP1543	Droit économique	DRP1543	Droit public économique	22		22	18	40	2	2	50	50	AFO-SABI
		U	E DE CONNAISSANCES COMP	LÉM	ENT	TAIRE	S						
GF\$1544	Élaboration et gestion de projet		Élaboration et gestion de projet	22		22	18	40	2	2	50	50	LAWSON_BODY
	L	AL	300	30	330	270	600	30	30	50	50		
Les chargé	es TD												
Droit des	contrats administra	tifs	TCHOGLI										
Droit adm	inistratif des biens.		BESSAN										

Grade: Licence **Domaine:** Sciences Juridiques Politiques et de l'Administratio Mention: Droit Option: Droit Public Semestre N°06 **VOLUME HORAIRE** DES C Ε **ENSFIGNEMENTS** 0 **CODES INTITULES CODES INTITULES** ΙF EΤ **ENSEI** C C UF UF **FCUF ECUE** F **GNANTS** D Р Н Т Ε UE DE SPECIALITE / de CONNAISSANCES FONDAMENTALES ADP1641 ADP1641 Contentieux Droit du contentieux 40 15 55 45 100 50 50 KUAKUVI administratif administratif 45 DRP1641 Services publics DRP1641 Droit des services 40 15 55 100 50 50 LAWSON N'SINTO publics 1DRP1642 Fiscalité publique 33 33 27 60 3 50 50 ABALO Impôts et finances DRP1642 2DRP1642 Droit des finances 33 33 27 60 50 50 WELLA locales locales **DIP1641** Relations 33 33 27 60 3 50 50 AGBODJAN DIP1641 Diplomatie internationales 1DRI1641 Droit international 22 22 18 40 50 50 AGBODJAN humanitaire Droit international DRI1641 50 50 BALLE 2DRI1641 Droit international 33 33 27 économique **UE DE CONNAISSANCES COMPLEMENTAIRES** DRP1643 Droit parlementaire DRP1643 Droit parlementaire 22 22 18 40 50 50 KUAKUVI 22 18 40 MADOU SPO1641 SPO1641 Science administrative 22 50 50 UE DE CONNAISSANCES TRANSVERSALES Anglais des relations ANG1641 50 50 Anglais 2: Relations 22 22 18 40 AGBOH ANG1641 internationales internationales **TOTAL** 300 30 330 270 600 30 30 50 50 Les chargés de TD Droit du contentieux administratif..... TAGNAMI Droit des services publics.....BESSAN

# MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS ET DE LA FORMATION EN MASTER

Grade : Master Domaine : Sciences Juridiques Politiques

et de l'Administratio

Mention: Droit

Semestre N°01 Option : Droit Privé

	1	<u> </u>		1/6	LUN	4F I	IOD	AIDE	1		I	
				VC	LUI	DES		AIKE	С	С	E	
				_,	uce.			UTC.	0	E	_	NOM DEC
				-	NSEI	_			_		T	NOM DES
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	C	T	Н	T	C	E	C T	%	ENSEI
				M	D	Р	Н	T	Г	'		GNANTS
UE	UE	ECUE	ECUE				Ε	Т				
			UE DE SPECIAL	ITE		<u> </u>					ı	
		1DRV2141	Les obligations: Les	33		33	27	60	3		100	DECKON
	Obligations		sources							8		
DRV2141		2DRV2141	Régime général des	22		22	18	40	2		100	ADJALLE
		LUKVLITI	obligations									DADJI
		3DRV2141	Les obligations:	33		33	27	60	3		100	WOLOU
			Exécution									Woloo
DRV2142	Commerce	1DRV2142		22		22	18	40	2		100	DECKON
DICTLE	et Droit		approfondi					70	_	6		DECKON
	comparé	2DRV2142	Droit privé compare	22		22	18	40	2		100	коконои
		3DRV2142	Droit du commerce international	22		22	18	40	2		100	AVEGNON
		l	UE TRANSVERSA	LES	1	l		1			1	I.
DRV2143	Initiation à	1DRV2143	Philosophie du droit	22		22	18	40	2	4	100	LAWSON
J	la recherche		,							•		N'SINTO
		2DRV2143	Méthodologie de	22		22	18	40	2		100	
			recherche - dépôt du						_			LOGO
		A N I C 24 44	sujet de mémoire	22		22	10				100	
ANG2141	Langues	ANG2141	Anglais juridique	22		22	18	40	2	2	100	BAFANA
	étrangères											
	1											
	1		'APPROFONDISSEMENT/C	OMI						ı	1	1
DRV2144	00	1DRV2144	Les obligations: Les		22	22	18	40	2		100	коконои
	Obligations	2DRV2144	sources Les obligations:		22	22	18	40	2	6	100	AGOSSOU
		ZUNVZITT	Exécution				10	40	_		100	AGOSSOO
		3DRV2144			22	22	18	40	2		100	ALIPOE
			délictuelle									
DRV2145	Séminaires	1DRV2145	Contrats civils et		22	22	18	40	2		100	TEBIE
	C		commerciaux							4		
	Contrats et Concurrence	2DRV2145	Droit de la concurrence		22	22	18	40	2		100	ALIPOE
<u> </u>				222	1.6.5	225	270	666	2.2	20	100	
			TOTAL	220	110	330	270	600	30	30	100	

**Grade** : Master **Domaine** : Sciences Juridiques Politiques et de l'Administratio

Mention: Droit

Semestre N°02 Option : Droit Privé

						HOR GNE			С	С	E	
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	С	Т	Н	Т	С	O E	E C	T %	NOMS DES ENSEI
UE	UE	ECUE	ECUE	M	D	P	H E	T	F	Т		GNANTS
			UE DE SPECIAL	ITE		ļ				l	Į	
DRV2241	Groupements	1DRV2241	Droit des sociétés	33		33	27	60	3		100	ALEMAWO
	d'affaires		approfondi 1: Généralités									
			Droit des sociétés approfondi 2: Conventions entre associés	33		33	27	60	3	6	100	ALEMAWO
DRV2242	Garanties et biens		Droit des sûretés et garanties du credit	22		22	18	40	2	6	100	WOLOU
			Droit patrimonial de la famille	22		22	18	40	2		100	SPIEKER
		3DRV2242	Droit social approfondi	22		22	18	40	2		100	AMOUDOKPO
		UE	D'APPROFONDISSEMENT/ C	OMP	LEM	ENTA	IRES	•		•		
		1DRV2243	Techniques sociétaires		22	22	18	40	2		100	FOLLY
DRV2243	Séminaires 1		Droit des sociétés approfondi 1: Généralités		22	22	18	40	2	6	100	ADJALLE DADJI
		3DRV2243	La société cooperative		22	22	18	40	2		100	коконои
DRV2244	Séminaires 2	1DRV2244	Financement de l'entreprise		22	22	18	40	2	4		ALIPOE
		2DRV2244	La Propriété		22	22	18	40	2		100	DUSSI
			Droit de la consommation et de la distribution		22	22	18	40	2	6	100	ALIPOE
DRV2245	Séminaires 3		Modes alternatifs de règlement des conflits		22	22	18	40	2		100	KUAGBENU
		3DRV2245	Droit international privé		22	22	18	40	2		100	AGOSSOU
			UE TRANSVERSA	ALES								
ANG2241	Langues étrangères 2	ANG2241	Anglais des affaires	22		22	18	40	2	2	100	ALABA
			TOTAL	220	110	330	270	600	30	30	100	

et de l'Administratio

Semestre N°03 Option : Droit maritime et Activités

Portuaires

CODES	INTITULES UE	CODES ECUE	INTITULES ECUE				HORA NEMI T H E		C O E F	_	E T %	NOMS DES ENSEI GNANTS
		·	JE DE SPECIALITE									
DRV2341	Droit maritime privé	DRV2341	Droit maritime privé	33		33	27	60	3	6	100	JOHSON- ANSAH
DRP2341	Droit maritime public	DRP2341	Droit de la mer et de l'exploitation des oceans	33		33	27	60	3		100	LAWSON N'SINTO
DRP2342	Droit portuaire	DRP2342	Droit portuaire et droit du littoral	33		33	27	60	3	3	100	LAWSON N'SINTO
DRV2342	Droit penal et	1DRV2342	Droit pénal de la mer	22		22	18	40	2		100	LOGO
	Assurance maritimes	2DRV2342	Assurances maritimes	33		33	27	60	3	5	100	AMEKOUDI
	UE	D'APPROND	ISSEMENT / COMPLEMENTAIR	RES								
DRV2343	Séminaires 1	1DRV2343	Histoire du droit maritime		22	22	18	40	2		100	ALIPOE
		2DRV2343	Droit et protection de l'environnement marin		22	22	18	40	2	4	100	LAWSON DOPE
DRV2344	Séminaires 2	1DRV2344	Contrats internationaux		22	22	18	40	2		100	TEBIE
		2DRV2344	Droit douanier		22	22	18	40	2	6	100	AVEGNON
		3DRV2344	Droit des pêches		22	22	18	40	2		100	SAGBA
DRV2345	Séminaires 3	1DRV2345	Droit des entreprises en difficulté		22	22	18	40	2	4	100	TEBIE
		2DRV2345	Sûretés maritimes		22	22	18	40	2		100	коконои
			UE TRANSVERSALES									
ANG2341	Langues étrangères 3	ANG2341	Anglais maritime	22		22	18	40	2	2	100	D'ALMEIDA
			TOTAL	220	110	330	270	600	30	30	100	

et de l'Administratio

Semestre N°04 Option : Droit maritime et Activités

Portuaires

		1										
				VC	DLU	ME F	IORA	IRE				
						DE:	S		С	С	Ε	
				EI	NSE	IGNE	MEN	ITS	О	Ε	Т	NOMS
CODEC	INITITUUEC	CODES	INITITUUEC	С	Т	Н	Т	С	Ε	С	%	DES ENSEI
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	М	D	Р	Н	T	F	Т		GNANTS
UE	UE	ECUE	ECUE		ľ		F	Т				
	02	LCOL	1001				-	'				
	•	•	UE DE SPECIALITE									,
			Statut des marins et des	22		22	18	40	2		100	ALIPOE
DRV2441			personnels des ports							4		
	navigation maritime	2DRV2441	Technique et Statut du	22		22	18	40	2		100	PADASSE
			navire Contentieux maritime	-	22	22	18	40	2	2	100	AMEKOUDI
DRV2442		DRV2442	Contentieux mantime		22	22	10	40	_	2	100	AMEKOUDI
	Commerce											
	maritime											
	mantime	L HF D'ΔPF	rofondissement / comi	ПÉМ	FNT	ΔIRF	ς .	l		<u> </u>		
			Gestion des ressources	22	I	22	18	40	2	2	100	EDOH
GES2441			humaines						Γ	_	100	LDON
0232111		2GES2441	Gestion d'une flotte		22	22	18	40	2	2	100	GBONGLI
	Gestion du		commerciale									
	personnel et du											
	navire											
	•		ACTIVITÉS PROFESSIONNE	LLES								
TCC2443	Stage et mémoire	1TCC2443	Stage				200	200	10		100	
		2TCC2443	Rédaction et soutenance				200	200	10	20	100	
			de mémoire									
	•		TOTAL	66	44	110	490	600	30	30	100	

et de l'Administratio

Semestre N°03 Option : Droit et Fiscalité de l'Entreprise

						HOF NEM			c	С	E	NOMS DES
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	C M	T D	H P	T H	C T	0 E	E C	T %	ENSEI GNANTS
UE	UE	ECUE	ECUE				E	T	F	T	70	GIWIW13
			UE DE SPECIAL	TF								
DRV2351	Marchés	1DRV2351	Droit financier et boursier	33		33	27	60	3		100	ADJALLE-DADJI
	financiers	2DRV2351	Valeurs mobilières	22		22	18	40	2	5	100	ADJALLE-DADJI
DRV2352	Elaboration de Contrats	DRV2352	Techniques contractuelles	33		33	27	60	3	3	100	WOLOU
DRV2353	Fiscalité 1	1DRV2353	Fiscalité de l'enregistrement et timbres	33		33	27	60	3	6	100	ASSIGBE
		2DRV2353	Fiscalité des revenus	33		33	27	60	3		100	BANQUE
		UE	D'APPROFONDISSEMENT/ C	OMPL	.ÉMEI	NTAIF	RES					
DRV2354	Séminaires 1	1DRV2354	Techniques fiscales		22	22	18	40	2		100	BANQUE
		2DRV2354	Droit des entreprises en difficulté		22	22	18	40	2	4	100	TEBIE
DRV2355	Séminaires 2	1DRV2355	Droit public des affaires		22	22	18	40	2		100	KUAKUVI
		2DRV2355	Contrats internationaux		22	22	18	40	2	6	100	TEBIE
		3DRV2355	Droit douanier		22	22	18	40	2		100	AVEGNON
DRV2356	Séminaire 3	1DRV2356	Couverture des risques de l'entreprise par l'assurance		22	22	18	40	2	4	100	DOSSEH- ANYRON
		2DRV2356	Propriétés incorporelles		22	22	18	40	2		100	JOHSON- ANSAH
	l.		UE TRANSVERSA	LES	I	I	I	1	-		1	
ANG2351	Langues étrangères 3	ANG2351	Anglais fiscal, bancaire et des assurances	22		22	18	40	2	2	100	WALLA
			TOTAL	220	110	330	270	600	30	30	100	

et de l'Administratio

Semestre N°04 Option : Droit et Fiscalité de l'Entreprise

Mention: Droit

CODEC	INITITUES	CODEC	INTITUES			E HOF			c	C E	E T	NOMS
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	C.	Т	Н	Т	С	E	С	%	DES ENSEI
UE	UE	ECUE	ECUE	M	D	P	н	Т	F	Т	,,	GNANTS
OL.	OL.	LCOL	LCOL	141		<b>'</b>	''	T	ļ '	l '		GIVAIVIS
							_	'				
	· L	I	UE DE SPECIALITE			l .						
DRV2452	Fiscalité 2	1DRV2452	Fiscalité indirecte		22	22	18	40	2		100	SOGOYOU
		2DRV2452	Contrôle fiscal et contentieux		22	22	18	40	2	4	100	AVEGNON
	1		APPROFONDISSEMENT / COMF	LÉM	ENT/	AIRES						
			Gestion commerciale et	22		22	18	40	2	4	100	GBONGLI
GES2451	Gestion de		financière de l'entreprise									
	l'entreprise	2GES2451	Gestion des ressources	22		22	18	40	2		100	EDOH
			humaines									
CPT2451	Comptabilité de	CPT2451	Comptabilité de l'entreprise	22		22	18	40	2	2	100	KOUEVI
	l'entreprise											
			ACTIVITÉS PROFESSIONNE	LLES								
TCC2453	Stage et mémoire	1TCC2453	Stage				200	200	10		100	
		2TCC2453	Rédaction et soutenance de				200	200	10	20	100	
			mémoire									
	•	TO	ΓAL	66	44	110	490	600	30	30		·

et de l'Administratio

Mention : Droit

Semestre N°01 Option : Droit Public

CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	VOLUME HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS			c o	C E	E T	NOMS		
CODES	INTITOLLS	CODES	INTITOLES	С	Т	Н	Т	С	Ε	С	%	DES ENSEI
UE	UE	ECUE	ECUE	M	D	Р	H E	T T	F	Т		GNANTS
								-				
UE DE SPECIALITE												
DRV2452	Fiscalité 2	1DRV2452	Fiscalité indirecte		22	22	18	40	2		100	SOGOYOU
		2DRV2452	Contrôle fiscal et contentieux		22	22	18	40	2	4	100	AVEGNON
		UE d'	APPROFONDISSEMENT / COMF	PLÉM	ENT/	AIRES						
GES2451	Gestion de	1GES2451	Gestion commerciale et financière de l'entreprise	22		22	18	40	2	4	100	GBONGLI
	l'entreprise	2GES2451	Gestion des ressources humaines	22		22	18	40	2		100	EDOH
CPT2451	Comptabilité de l'entreprise	CPT2451	Comptabilité de l'entreprise	22		22	18	40	2	2	100	KOUEVI
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES												
TCC2453	Stage et mémoire	1TCC2453	Stage				200	200	10		100	
		2TCC2453	Rédaction et soutenance de mémoire					200				
TOTAL 66 44 110						490	600	30	30			

et de l'Administratio Mention : Droit

Semestre N°02 Option : Droit Public

CODES	INTITULES UE	CODES ECUE	INTITULES ECUE			ME H DES GNEI H P			C O E F	C E C T	E T %	NOMS DES ENSEI GNANTS
			UE DE SPECIAL	ITE								
DRP2141	Droit constitutionnel	1DRP2141		33		33	27	60	3	6	100	LAWSON N'SINTO
		2DRP2141	Contentieux constitutionnel approfondi	33		33	27	60	3		100	KUAKUVI
DRP2142	Droit des contrats	1DRP2142	Régime général des obligations	22		22	18	40	2	4	100	ADJALLE- DADJI
		2DRP2142	Droit des contrats publics	22		22	18	40	2		100	SOMDO
UE TRANSVERSALES												
	Initiation à la recherche 2	1DRP2143	Philosophie du droit	22		22	18	40	2	6	100	LAWSON N'SINTO
DRP2143		2DRP2143	Sociologie juridique	22		22	18	40	2		100	JONHSON ANSAH
		3DRP2143	Méthodologie de recherche - dépôt du sujet de mémoire	22		22	18	40	2		100	LOGO
ANG2148	Langues étrangères 1	ANG2148	Anglais juridique		22	22	18	40	2	2	100	BEGUEDOU
		UE [	O'APPROFONDISSEMENT / (	СОМ	PLEN	1ENT	AIRES	5				
		1DRP2144	Droit constitutionnel		22	22	18	40	2		100	PIE
DRP2144	Séminaires 1	2DRP2144	Droit administratif		22	22	18	40	2	4	100	KODJO
DRP2145	Séminaires 2	1DRP2145	Les grands auteurs en droit public		22	22	18	40	2	4	100	LOGO
	25	2DRP2145	Les régimes politiques africains de 1960 à nos jours		22	22	18	40	2		100	MADOU
DRP2146	Séminaires 3	1DRP2146	Contentieux constitutionnel		22	22	18	40	2	4	100	MADOU
		2DRP2146	Contentieux administratif		22	22	18	40	2		100	OURO-BODY
		TOT	AL	176	154	330	270	600	30	30	100	

et de l'Administratio Mention : Droit

Semestre N°03 Option : Droit des collectivités locales

et Management public

				VC	LUN	⁄IE Н	ORA	IRE				
				DES			С	С	Ε			
				Εſ	NSEI	GNEI	MEN	TS	0	Ε	Т	NOMS
CODEC	INITITUUES	CODEC	INITITUUSC	С	Т	Н	Т	С	Ε	С	%	DES ENSEI
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	М	D.	Р.	H	Т	F	Т	, ,	GNANTS
UE	UE	ECUE	ECUE	101			F	l '				011,1113
OE.	OE.	ECOL	ECOE				_	'				
			UE DE SPECIALITE									I.
DRP2341	Pratique de la	DRP2341	Droit de la décentralisation	33		33	27	60	3	3	100	KUAKUVI
	décentralisation											
SPO2341	Politique locale	SPO2341	Politiques locales	33		33	27	60	3	3	100	ESSOUSSO
DRP2342	Droit des affaires	DRP2342	Droit public des affaires	33		33	27	60	3	3	100	AFO SABI
GES 2341	Comptabilité	GES2341	Comptabilité publique et	33		33	27	60	3	3	100	FOLLYGAN
	publique		contrôle financier de l'Etat									
DRP2343	Finances publiques	DRP2343	Droit financier de l'action	22		22	18	40	2	2	100	FOLLYGAN
			publique									
DRP2344	Règlement des	DRP2344	Modes alternatifs de	22		22	18	40	2	2	100	KUAGBENU
	litiges		règlement des litiges									
			APPROFONDISSEMENT / COMI	PLEN	IENT.							
DRP2345	SEMINAIRES 1	1DRP2345	Fiscalité publique			22	18	40	2	6	100	BANQUE
					22							
		2DRP2345	Finances publiques		22	22	18	40	2		100	WELLA
		3DRP2345	Droit des collectivités locales		22	22	18	40	2		100	MADOU
		3DKP2345	Droit des collectivites locales		22	22	10	40	2		100	IVIADOU
DRP2346	SEMINAIRES 2	1DRP2346	Contrats internationaux		22	22	18	40	2	4	100	AGBODJAN
23 10	SEIVIII VIII LIS E	2DRP2346	Droit de l'urbanisme		22	22	18	40	2	i .		LOGO
SPO2342	SEMINAIRE 3	SPO2346	Mise en œuvre et évaluation		22	22	18	40	2	2		ESSOUSSO
		0. 020.0	des politiques publiques							_		
	<u> </u>	1	UE TRANSVERSALES									
ANG2348	Langues	ANG2348		22		22	18	40	2	2	100	D'ALMEIDA
	étrangères		publique	-								
	<u> </u>		, .	198	132	330	270	600	30	30	100	
				<u> </u>								

et de l'Administratio Mention : Droit

Semestre N°04 Option : Droit des collectivités locales

et Management public

				VC	LU	ME H		IRE	С	С	Е	
				ENSEIGNEMENTS			0	Ε	Т	NOMS		
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES						Ε	С	%	DES
CODES	INTITOLLS	CODES	INTITULES	С	Т	Н	Т	С	F	Т		ENSEI
UE	UE	ECUE	ECUE	M	D	Р	Н	Т				GNANTS
						Е	Ε	Т				
UE DE SPECIALITE												
SPO2441	Politique	SPO2441	Action publique locale	22		22	18		2	2	100	ESSOUSSO
	locale											
GES2441	Comptabilité et gestion des	1GES2441	Moyens financiers des collectivités territoriales	22		22	18		2		100	FOLLYGAN
	collectivités locales	2GES2441	Gestion des ressources humaines	22		22	18		2	4	100	EDOH
	locales		PROFONDISSEMENT / CO	NADI		NITAI	DEC	l	l			
CEC2442	c′ · · · ·		,	IVIPL	1			1	<u></u>	12	400	FOLLYCAN
GES2442	Séminaire 1	GES2442	Finances et comptabilité locales		22	22	18		2	2	100	FOLLYGAN
DRP2441	Séminaire 2	DRP2441	Démocratie locale		22	22	18		2	2	100	AGOKLA
			ACTIVITES PROFESSION	INELL	.ES							
TCC2441	Stage et	1TCC2441	Stage				200	200	10	10	100	
	mémoire	2TCC2441	Rédaction et				200	200	10	10	100	
			soutenance									
TOTAL					44	110	490	600	30	30	100	

et de l'Administratio

Mention : Droit

Semestre N°03 Option : Droit des Marchés publics et

Partenariats Publics Privés

						DES	ORA MEN		C O	C E	E T	NOMS
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	C M	T D	H P	T H	C T	E F	C T	%	DES ENSEI- GNANTS
UE	UE	ECUE	ECUE				E	T				
	UE DE SPECIALITE											
DRP2351	Passation des	1DRP2351	Procédure de passation des marchés publics	33		33	27	60	3	9	100	KOUPOKPA
	marchés	2DRP2351	0	33		33	27	60	3		100	LOGO
	publics	3DRP2351	Dématérialisation de la passation des marchés publics	33		33	27	60	3		100	KPEGUI
DRP2352	Droit public des affaires	DRP2352	Droit public des affaires	33		33	27	60	3		100	AFO-SABI
DRV2353	Règlement des litiges	DRV2353	Modes alternatifs de règlement des litiges	22		22	18	40	2	5	100	KUAGBENU
	l	JE D'APPRO	FONDISSEMENT / COMPLET	MENT	AIRE	S						
DRP2354	Séminaires 1		Fiscalité publique dans les marchés publics			22	18	40	2	4	100	ALAKI
		2DRP2354	Finances publiques		22	22	18	40	2		100	MADOU
DRP2355	Séminaires 2	1DRP2355	Rédaction des contrats de marché public		22	22	18	40	2		100	SAVI
		2DRP2355	Préparation de la dématérialisation de la passation des MP		22	22	18	40	2	4		KPEGUI
		1DRP2356	Contrats internationaux		22	22	18	40	2		100	AGBODJAN
DRP2356	Séminaires 3	2DRP2546	Droit de l'urbanisme		22	22	18	40	2	6	100	LOGO
		3DRP2356	Droit de la commande publique		22	22	18	40	2		100	MADOU
UE TRANSVERSALES												
ANG2351	Langues étrangères 3	ANG2351	Anglais : Droit public des affaires	22		22	18	40	2	2	100	ALABA
			TOTAL	176	154	330	270	600	30	30	100	

et de l'Administratio Mention : Droit

Semestre N°04 Option : Droit des Marchés publics et

Partenariats Publics Privés

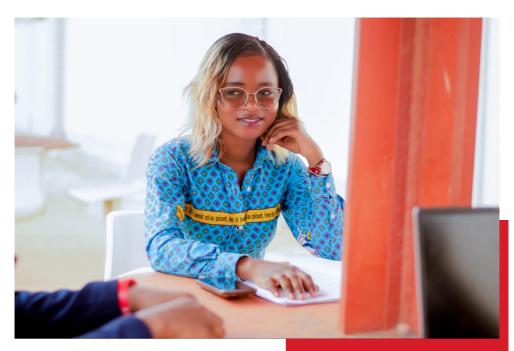
		•										
				VOLUME HORAIRE								
				DES					С	С	Ε	NOMS
				ENSEIGNEMENTS			ITS	0	Ε	Т	DES ENSEI	
				С	Т	Н	Т	С	Ε	С	%	GNANTS
CODES	INTITULES	CODES	INTITULES	М	D	P	H .	T	F	Т	,,,	010,1113
UE	UE	ECUE	ECUE	171		l '	''   F	T	'	l '		
UE UE	UE	ECOE	ECOE				[					
UE DE SPECIALITE												
GES2451	Exécution et	1GES2451	Exécution administrative,	22		22	18	40	2		100	AGBA
	gestion des		financière et comptable									
	marchés publics	2GES2451	Gestion des ressources	22		22	18	40	2		100	EDOH
			humaines							4		
DRP2451	Marchés de	DRP2451	Les marchés de partenariat	22		22	18	40		2	100	LOGO
	partenariat											
		UE D'A	PPROFONDISSEMENT/ COM	PLE	MEN	TAIRE	S					
DRP2452	Séminaires	1DRP2452	Droit institutionnel des		22	22	18	40	2		100	AFO-SABI
			marchés publics							4		
		2DRP2452	Rédaction des documents		22	22	18	40	2		100	KPEGUI
			contractuels de marché de									
			PPP									
			UE D'ACTIVITES PROFESSIO	NNE	LLES							
DRP2453	Stage et	1DRP2453	Stage				250	250	10		100	
	mémoire	2DRP2453	Rédaction et soutenance		,		250	250	10	20	100	
		ĺ	de mémoire									
			TOTAL	66	44	110	490	600	30	30		

#### **TUTORATS**

Les étudiants, à tous les niveaux, mais surtout ceux de la lère année, bénéficient du tutorat, c'est-à-dire d'un accompagnement personnalisé, en dehors des heures de cours magistraux et des TD, en vue de répondre à leurs difficultés (organisation du travail, méthode juridique, compréhension des cours...) par une approche adaptée. Le tutorat se justifie par cette pédagogie différenciée qui identifie les points sur lesquels il faut apporter une aide à l'étudiant tuteuré.

Le tutorat est aussi ouvert aux étudiants n'ayant pas validé un/des enseignement(s), pour les aider à identifier les raisons de leur échec et de leurs lacunes issues des années antérieures.

Il est assuré aux étudiants en parcours de licence par les meilleurs étudiants des masters. Ceux-ci sont désignés par le Directeur de l'Institut sur proposition du « club des juristes » qui assure l'organisation et le bon déroulement des tutorats, sous la supervision de la Direction. Au besoin, les enseignants permanents de l'Institut sont sollicités par le Directeur pour apporter leurs contributions aux tutorats.



# COURS EN PRÉSENTIEL, COURS EN LIGNE ET COURS DU SOIR



Les cours en présentiel constituent le mode ordinaire et habituel des enseignements. Aussi bien les cours magistraux, les TD que les séminaires sont soumis à un contrôle de présence en salles de classe des apprenants. Le cours en ligne est sollicité lorsque la nature d'une matière s'y prête et pour répondre à la nécessité de faire intervenir des enseignants étrangers compétents.

Les cours en journée constituent le régime ordinaire des enseignements : de 7H 30 à 17H, du lundi au samedi (Fin 14H pour les cours du samedi). Toutefois, les cours peuvent s'étendre sur les soirées ou programmés en soirées, notamment lorsque le nombre de professionnels parmi les apprenants le justifie ou lorsque les contraintes du professionnel-enseignant l'exigent.

#### **STAGES**

Les stages sont vivement recommandés aux étudiants durant leurs parcours de licence.

Ils sont obligatoires en 2ème cycle et inscrits dans la programmation académique. Ils conditionnent la programmation de la soutenance du mémoire de Master, donc l'obtention du diplôme de Master et doivent avoir duré au moins trois (3) mois. L'objectif final du stage est de préparer efficacement l'apprenant à son entrée dans la vie professionnelle. En ce sens, il s'agit d'un stage, à la fois, d'imprégnation et de professionnalisation. Ainsi, les apprenants sont mis dès la fin de leur formation du master en relation avec des employeurs ; ce qui pourrait leur offrir des opportunités d'emplois.

Les étudiants sont appuyés dans leur recherche du stage par un service dédié, le Service de la Coopération, du Partenariat, des Stages et de la Projection (Scoop-PSP), qui dispose d'un solide réseau relationnel avec les professionnels du Droit et par la Direction qui peut leur donner des lettres de recommandation dans leur démarche de demande de stage auprès des différents services.



# **GESTION DE LA CLASSE**

Le retard des étudiant.e.s aux séances de cours est interdit. En cas de retard, l'étudiant.e. n'a accès à l'amphi ou à la salle de cours que sur présentation d'une autorisation écrite du Directeur de l'Institut.

Il est demandé à chaque enseignant de procéder systématiquement à un contrôle de présence des étudiant.e.s au début du cours et à la fin du cours. A la fin du cours, l'enseignant doit signer la fiche de contrôle de présence et la déposer au secrétariat de l'institut.

Pour les séances d'enseignement de toute matière, l'étudiant.e qui a cumulé (sans justificatif médical ou permission) 03 absences n'est pas autorisé.e à composer en session normale, dans la matière concernée.

Chaque enseignant a la responsabilité de la bonne tenue de la classe au moment où il dispense son cours. A ce titre, il gère la discipline dans la classe pour plus de performance pédagogique. Notamment, il s'assure que les smartphones, les ordinateurs et autres appareils sont utilisés par les étudiant.e.s à des fins de participation au cours.



# **MODALITÉS DE CONTROLE**DES CONNAISSANCES

# CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

A l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Unité Universitaire au Togo (UCAO-UUT), l'évaluation de l'apprenant.e se présente sous quatre modes :



# Le contrôle continu (CC)

Le contrôle continu correspond à l'ensemble des évaluations dont fait l'objet l'apprenant.e avant les sessions d'examen. Font partie du contrôle continu, les devoirs sur table (DST), l'évaluation des travaux de recherche effectués par l'apprenant.e (exposés, projets, etc ...), l'évaluation de la participation de l'apprenant.e au cours.

A l'UUT, les épreuves de CC ou d'examen peuvent être de deux types : épreuves écrites et/ou épreuves orales.

#### L'examen

#### Sessions d'examen de fin de semestre

Au cours d'une année académique, il est offert aux apprenant.e.s deux sessions d'examen de fin de semestre : session Harmattan et session Mousson.

Au cours d'une session de fin de semestre, la moyenne minimum pour valider une UE est de 10/20.

Pour la validation d'une UE de fin de semestre, la moyenne de CC et la note d'examen comptent, chacune, pour 50 %.

#### Sessions de rattrapage

Au cours d'une année académique, il est offert aux étudiants qui n'ont pas validé des UE programmées en session d'examen de fin de semestre, deux sessions d'examen de rattrapage (rattrapage Harmattan, rattrapage Mousson). Au cours d'une session de rattrapage, la validation d'une UE est obtenue uniquement sur la base de la note obtenue à l'examen.

Pour valider une UE au cours d'une session de rattrapage, l'apprenant.e doit nécessairement obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.

#### Session spéciale d'examen

Il est organisé pour les étudiants en Licence 3 qui ont capitalisé un total cumulé d'au moins 170 crédits, une et une seule session spéciale d'examen. Elle a lieu en septembre.

Au cours d'une session spéciale, la validation d'une UE est obtenue uniquement sur la base de la note obtenue à ladite session (supérieure ou égale à 10/20)

# L'évaluation de stage

Compte tenu du statut accordé au stage, il peut faire l'objet d'évaluation. Dans ce cas, tout stage est validé lorsque l'apprenant.e obtient une moyenne supérieure ou égale à 12/20.

### RECHERCHE ET LA SOUTENANCE

#### Recherche

A la fin des enseignements de méthodologie de la recherche, chaque étudiant doit proposer un thème de recherche. Les enseignants de méthodologie proposent à la direction de l'institut les enseignants susceptibles d'encadrer les étudiants en fonction de leur spécialité. Après l'accord de l'encadreur proposé par la direction de l'institut, l'étudiant sera accompagné par l'encadreur jusqu'à la finalisation de son travail de mémoire et de sa soutenance.



# Conditions à remplir pour une soutenance

L'évaluation des apprenants en Master et en 2ème cycle d'Ingénieurs comporte l'épreuve de soutenance de mémoire.

Pour soumettre une demande d'autorisation de soutenance d'un mémoire, les conditions suivantes doivent être réunies :

- Le mémoire doit être rédigé, après un travail de recherche, de quatre à six mois, sous la direction d'un enseignant de rang magistral. Au besoin, un Maître Assistant ou un Professionnel peut être le codirecteur d'un mémoire. Conformément au Guide du CAMES, les Assistants ne peuvent ni diriger, ni codiriger un mémoire, ni siéger dans un jury de Master.
- Après la rédaction du mémoire, le Directeur de mémoire doit produire à l'attention du Responsable de la formation et du Directeur de l'Institut, un rapport succinct : intérêt du thème, problématique, hypothèses, méthodologie, résultats. Il doit conclure ce rapport par un avis sur la possibilité de la soutenance
- Sur proposition du Responsable de la formation, le Directeur de l'Institut adresse au Directeur de l'Académie, de la Pédagogie et de la Recherche (DAPR) une demande d'autorisation de soutenance. La demande comporte une lettre du Directeur de l'Institut mentionnant la proposition du jury (trois membres), les copies authentifiées du relevé de notes de Licence, du relevé de notes de Master/diplôme d'Ingénieur, un exemplaire du mémoire dûment relié, le reçu de paiement des frais de soutenance, les divers quitus.
- Le DAPR autorise la soutenance, après l'avis favorable du Commissaire aux Soutenances.
- Le Commissaire aux Soutenances donne son avis motivé en suivant la grille d'appréciation suivante :

# GRILLE DE NOTATION D'UN MEMOIRE A L'UUT

ELEMENTS A APPRECIER	APPRECIATION (OUI / NON)
Qualification du Directeur de Mémoire (Enseignant de rang A)	
Codirecteur éventuel : au moins un Maître-Assistant ou un Professionnel	
Président du jury : rang A et différent du Directeur de mémoire	
Rapport et avis favorable du Directeur de mémoire	
Régularité du jury proposé (rang A, MA au cas où il n'y a pas de rang A dans la spécialité, Professionnel)	
Existence de Méthodologie	
Relevés de notes de Licence, relevés de notes de Master	
Exemplaire du mémoire dûment relié	
Reçu de paiement des frais de soutenance	
Divers quitus	
Originalité du mémoire / Absence de plagiat	

# VALIDATION DE L'UE SOUTENANCE DE MEMOIRE



L'UE Soutenance compte pour au moins 20 crédits. Peuvent être prises en compte dans l'évaluation de l'UE:

- L'évaluation du stage de fin de formation
- L'évaluation du mémoire par le Directeur de Recherche ou les codirecteurs
- L'évaluation du mémoire par le jury de soutenance.

Pour valider l'ensemble des crédits accordés à l'UE de mémoire, l'impétrant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 12/20 pour chacun des aspects évalués. Une moyenne inférieure à 12/20 oblige le jury à prononcer le rejet du mémoire.

Le jury évalue le mémoire et sa soutenance en suivant la grille de notation ci-après.

GRILLE DE NOTATION D'UN MEMOIRE A L'UUT							
ASPECTS NOTES	NOTES						
Intérêt du thème et du mémoire	00 - 03						
Méthodologie et contenu du mémoire	00 - 10						
Originalité du mémoire	00 - 03						
Prestation Orale (Soutenance) du mémoire	00 - 04						
NOTE TOTALE	/ 20						

# MODALITES DE VALIDATION DES UE TET CAPITALISATION DES CREDITS

# VALIDATION ET COMPENSATION

A l'UUT, la pratique de la compensation est exclusivement intra-UE. La moyenne d'une UE est la moyenne arithmétique des ECUEs qui la composent.

L'UE est validée à deux conditions :

- Sa moyenne arithmétique est supérieure ou égale à 10/20
- Chaque ECUE doit avoir une note supérieure ou égale à 6 pour la licence et 7 pour le master.

# **DÉLIBÉRATION**

Avant sa proclamation, tout résultat d'examen ou de soutenance, doit faire l'objet d'une délibération.

Aucun résultat d'examen n'est recevable sans délibération autorisée par le Directeur de l'Académie, de la Pédagogie et de la Recherche (DAPR). Le jury, en vue de la délibération sur un examen (fin de semestre, rattrapage, session spéciale), est composé des enseignants du parcours. Il est présidé par le Directeur d'Institut (DI) concerné.

Un jury de délibération sur un examen en parcours Master est présidé par le Responsable du parcours concerné. Il peut être présidé par le Directeur de l'Institut au cas où le Responsable du parcours concerné n'est pas disponible. Sur proposition du DI ou du Responsable du parcours concerné, le jury est nécessairement nommé par le DAPR.



# **RÉCLAMATIONS DES NOTES**

Il est prévu, au profit de tout étudiant de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest – Unité Universitaire au Togo, la possibilité de réclamation de notes. Après les examens, tout étudiant désireux de réclamer des notes dans une ou plusieurs matières est tenu de remplir une fiche de demande préétablie et déposée auprès du secrétariat de l'Institut concerné, dans un délai de 72 heures, c'est-à-dire trois (3) jours ouvrés (le samedi en fait partie), à compter de l'affichage des résultats. Chaque étudiant faisant une réclamation de notes paie, contre reçu, la somme de mille (1000) francs par matière, auprès du secrétaire de l'Institut concerné.

Les résultats des réclamations sont publiés. En cas de réclamation fructueuse, le Service des Examens et Soutenances retourne les frais de réclamation à l'étudiant concerné. En cas de réclamation infructueuse, les frais payés ne sont pas retournés à l'étudiant.

# **EVOLUTION DE L'APPRENANT.E**DANS UN PARCOURS

# **ÉVOLUTION DANS LES PARCOURS LICENCE (L)**

Dans un parcours L, le passage d'un(e) apprenant.e du niveau L1 en L2, ou du niveau L2 en L3, est intégral lorsqu'il capitalise 60 crédits. Tout étudiant peut progresser dans son parcours Licence tout en ayant des dettes de crédits. Dans ce cas, il est autorisé à suivre sa formation en niveau supérieur, tout en s'inscrivant obligatoirement dans les UE antérieures dont les crédits ne sont pas capitalisés. Sont concernés les étudiant.e.s dont la dette annuelle n'excède pas 20 crédits. Dans un parcours de Licence, le passage d'un étudiant de L1 en L2 suppose qu'il a capitalisé 60 crédits. Un étudiant qui a des dettes de crédits en L1, peut s'inscrire l'année suivante en L2. Dans ce cas, son inscription en L2 n'est autorisée que sous deux conditions :

- Le nombre de crédits à acheter par an n'excède pas 80.
- L'achat des crédits de L1 (dettes) est obligatoire.

Dans un parcours L, le passage d'un(e) apprenant.e du niveau 2 en niveau 3 est subordonné à la capitalisation d'un total cumulé de 120 crédits. En cas de dettes de crédits en L1 et/ou L2, l'apprenant.e concerné peut s'inscrire l'année suivante en L3. Dans ce cas, son inscription en L3 n'est autorisée que sous deux conditions :

- Le nombre de crédits à acheter par an n'excède pas 80.
- L'achat des crédits de L1 et/ou L2 (dettes) est obligatoire.

## Obtention de la licence

La réussite d'un(e) apprenant.e à la Licence est subordonnée à la capitalisation de 180 crédits requis.

# ÉVOLUTION DANS LES PARCOURS MASTER ET 2<sup>EME</sup> CYCLE D'INGÉNIEUR

Dans un parcours de Master ou de 2ème Cycle d'Ingénieur, le passage d'un(e) apprenant.e du niveau 1 en niveau 2 est intégral lorsqu'il capitalise 60 crédits requis. Tout.e apprenant.e peut progresser dans son parcours tout en ayant des dettes de crédits. Dans ce cas, il est autorisé à s'inscrire en niveau 2, tout en s'inscrivant obligatoirement dans les UE de niveau 1 dont les crédits ne sont pas capitalisés.

#### Précisément:

Dans un parcours de Master ou de diplôme du 2ème Cycle d'Ingénieur, le passage d'un.e apprenant.e du niveau 1 en niveau 2 suppose qu'il a capitalisé 60 crédits. Un.e apprenant.e qui a des dettes de crédits en niveau 1, peut s'inscrire l'année suivante en niveau 2. Dans ce cas, son inscription en niveau 2 n'est autorisée que sous deux conditions :

- Le nombre de crédits à acheter par an n'excède 70.
- L'achat des crédits de niveau 1 (dettes) est obligatoire.

Pour les apprenants inscrits en année préparatoire du Second cycle du diplôme d'Ingénieur, la capitalisation du nombre de crédits prévus est requise pour s'inscrire en deuxième cycle.

# Obtention du diplôme d'ingénieur (BAC + 5)

L'obtention du diplôme de Master ou de deuxième cycle d'Ingénieur est subordonnée à la capitalisation des 120 crédits requis.

# ATTESTATION DE PRÉINSCRIPTION

Le retrait de l'attestation de préinscription est automatique. Elle est délivrée pour faciliter la demande de visa pour les candidats qui sont hors Togo et qui souhaiteraient continuer leurs études à l'UCAO-UUT.

Elle est délivrée sur la demande du candidat adressée au Service des Affaires Académiques et de la Scolarité (SAAS) après avoir rempli les conditions suivantes:

Avoir reçu un avis favorable à la demande de préinscription ou d'inscription. Avoir versé la première tranche des frais de scolarité et avoir fait valider le reçu dudit paiement à la comptabilité de l'UCAO-UUT.

L'attestation de préinscription est éditée au SAAS et mise à la disposition de l'intéressé



# ATTESTATION D'INSCRIPTION



Le retrait de l'attestation d'inscription est automatique. Elle est délivrée à tout étudiant ayant finalisé son processus d'inscription à l'UCAO-UUT. Les conditions d'obtention de l'attestation d'inscription sont les mêmes que celles exigées pour l'obtention de l'attestation de préinscription. L'attestation d'inscription est établie et signée au secrétariat de l'institut de l'étudiant. Son édition fait l'objet d'une demande de la part de celui-ci. Demande qui est formulée à l'adresse du SAAS qui la transmet au secrétariat de l'institut concerné. Elle est ensuite après édition déposée au SAAS où l'étudiant vient la retirer sur présentation du quitus de la comptabilité après décharge.

# **CARTE D'ÉTUDIANT**

Tout étudiant inscrit à l'UCAO-UUT a automatiquement droit à sa carte d'étudiant. La carte est retirée à l'inscription au SAAS. La carte duplicata est délivrée en cas de perte ou de détérioration. L'étudiant formule une demande de duplicata de carte au SAAS avec le reçu des frais de duplicata de carte payés à la caisse de l'UCAO-UUT pour un montant de 5.000 f cfa. Le retrait de la carte duplicata se fait sur le champ.



## ATTESTATION DE SCOLARITÉ



Le retrait de l'attestation de scolarité est automatique. Elle est délivrée par le SAAS à toute personne inscrite à l'UCAO-UUT comme étudiant. Son édition fait l'objet d'une demande de la part de l'étudiant à l'adresse du SAAS. Elle est retirée au SAAS contre une décharge, deux (02) jours maximum après en avoir fait la demande.

# ATTESTATION DE DIPLÔME



Tout.e étudiant.e inscrit.e à l'UCAO-UUT, ayant capitalisé.e les 180 pour la licence et 120 crédits pour le Master est en droit de retirer son attestation de diplôme au service de la scolarité. La liste des pièces à fournir sont disponibles sur le site web de l'UCAO-UUT et se présente comme suit :

- Le formulaire de demande (à retirer au service de la scolarité)
- Le quitus d'obtention de l'attestation de diplôme (à retirer au service de la scolarité)
- Les relevés de notes
- Le quitus de la comptabilité
- Le quitus des œuvres
- Le quitus de la bibliothèque
- La carte de l'étudiant
- Le PV de soutenance pour le master
- Le quitus de dépôt de mémoire pour le master

Tout dossier incomplet n'est pas reçu pour traitement

# DIPLÔME



Tout.e apprenant.e inscrit.e à l'UCAO-UUT, ayant capitalisé les 180 pour la licence et 120 crédits pour le Master est en droit de retirer son diplôme au service de la scolarité. Les étapes à respecter par l'apprenant.e pour se faire délivrer son Diplôme. Constituer son dossier de demande d'admission et en faire le dépôt au service de la scolarité puis renseigner le registre des demandes de diplômes.

La liste des pièces à fournir sont disponibles sur le site web de l'UCAO-UUT et se présente comme suit :

- Le formulaire de demande (à retirer au service de la scolarité)
- L'original de l'attestation de diplôme
- Les relevés de notes
- Le PV de soutenance pour le master
- Le quitus de dépôt de mémoire pour le master
- Le quitus de la comptabilité
- Le quitus des œuvres
- Le quitus de la bibliothèque
- La carte de l'étudiant.e

La quittance de 8.000 f cfa pour la licence et de 10.000 f cfa pour le master Tout dossier incomplet n'est pas reçu pour traitement

# **ACCUEIL**DES ETUDIANTS

# MÉCANISME D'ACCUEIL DES ÉTUDIANT TOGOLAIS ET NON TOGOLAIS

L'accueil des apprenants à l'UCAO-UUT se fait à deux niveaux : en distanciel et en présentiel. Il est en effet possible aux candidats de faire une préinscription en ligne qui sera complétée par des démarches administratives en présentiel. A quelques semaines de la rentrée, une équipe du Service de la Scolarité se met à la disposition des différents candidats pour donner les renseignements nécessaires en vue de l'orientation pédagogique adéquate.

L'accueil à l'UCAO-UUT intègre également une démarche proactive, puisque bien avant la rentrée, nos équipes vont dans les lycées et collèges à la rencontre des futurs bacheliers pour favoriser la découverte de nos offres avant le Bac. Cet entretien s'accompagne de la distribution de prospectus et des émissions publicitaires sur les médias.



#### Soutien pédagogique

Il est prévu un encadrement pédagogique attentif pour les étudiants nouvellement inscrits et pour tous les autres qui ont besoin d'une remise à niveau et d'un renforcement de capacité dans une discipline donnée.

# Étudiants étrangers

Le Service des Œuvres Universitaires de l'UCAO-UUT se charge d'aider les étudiantes et étudiants qui proviennent des pays non-membres de la CEDEAO pour l'obtention de leur « visa de courtoisie ».



VIE Universitaire

## **RÉSIDENCE DES ÉTUDIANTS**

L'UCAO-UUT dispose d'une résidence universitaire pour les apprenants régulièrement inscrits. La demande pour avoir accès au logement se fait au Service des Œuvres Universitaires qui remettra un livret de règlement intérieur à ceux et celles qui ont bouclé la procédure administrative y afférente.

#### **RESTAURANT UNIVERSITAIRE**

L'UCAO-UUT est en contrat avec un service traiteur qui s'occupe du restaurant universitaire où enseignants, personnel et apprenants peuvent à tout moment de la journée et durant toute la semaine se procurer des repas à prix abordables.

# **BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE**

Créée en 2007 sur le site Près Collège-Saint Joseph puis délocalisée et installée en mai 2009 sur le site de Sangera, la Bibliothèque de l'UCAO-UUT offre une documentation assez fournie aux étudiants dans les domaines des sciences et technologies, des sciences juridiques, politiques et de l'administration, des sciences de gestion et de l'économie, des sciences de l'homme et de la société, etc... L'accès est autorisé sur la présentation de la carte d'étudiant. Les heures d'ouverture sont fixées comme suit :

Lundi après-midi : de 15h00 à 18h00

De mardi à vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00

Les samedis : de 8h00 à 11h00.

Outre une consultation physique, les étudiants peuvent consulter aussi des ouvrages en ligne sur CAIRN.INFO via un compte personnel, une bibliothèque virtuelle à laquelle le Réseau UCAO a souscrit.

#### INFIRMERIE UNIVERSITAIRE

Des infirmières prestataires sont à la disposition de toute la communauté universitaire à l'infirmerie universitaire pour les premiers soins. L'UCAO-UUT est en outre en relation étroite avec des centres sanitaires plus équipés de son environnement immédiat où sont référés des cas qui nécessitent des suivis et des soins plus approfondis.

## **AUMÔNERIE UNIVERSITAIRE**

L'UUT dispose d'une Aumônerie pour la promotion d'une conscience laïque nourrie de valeurs humaines et chrétiennes dans un contexte ouvert à toutes les confessions religieuses.



#### VIE ASSOCIATIVE

Il est loisible aux apprenants de se constituer en association en lien avec leur formation ou la culture de façon générale, conformément aux Statuts qui encadrent les activités du Bureau des Etudiants (BDE).

#### **ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES**

L'UCAO-UUT veille à ce que le cadre universitaire ne soit pas uniquement consacré aux études. C'est pour cela qu'elle favorise les activités culturelles et la promotion de différents types de sports, en prenant soin, chaque fois que cela est possible, de faire en sorte que nos apprenants puissent participer aux manifestations estudiantines organisées dans ces domaines. Les apprenants jouent essentiellement au foot et au basketball. L'UCAO-UUT est inscrite au championnat universitaire auquel elle participe chaque année. Les équipes engagées ont à leur disposition un entraîneur, un bus et des équipements sportifs. En attendant l'exécution du projet de construction du terrain de jeux, un terrain de foot est mis à la disposition des apprenants. En outre le bus de l'UCAO-UUT amène les joueurs engagés dans les championnats sur le terrain du lycée technique d'Adidogomé où ils s'entrainent.

#### **ALUMNI UUT**

Il est constitué à l'UCAO-UUT l'association des anciens étudiants dénommée UUT-ALUMNI. Son objectif général est d'aider l'UUT à faire le suivi des diplômés qu'elle a formés. Elle a donc pour objectifs spécifiques de :

Être des ambassadeurs de l'UUT dans la société et dans le monde.

Faire au besoin de propositions relative l'assurance-qualité de la formation à l'UUT.

Faire des apports d'expertise et de compétence et des aides à l'entrée dans la vie active de leurs frères et sœurs cadets par le biais de leur réseaux relationnel.

# BUREAU DES PARENTS ET TUTEURS D'ÉTUDIANT

Ce bureau a pour objectif principal de constituer un cadre de concertation de l'UUT avec les parents et tuteurs d'étudiants. Spécifiquement, ce bureau a pour mission de collaborer avec l'UUT pour une éducation humaine des étudiants, d'être des ambassadeurs de l'UUT dans les sociétés et dans le monde et enfin de faire au besoin des propositions relatives à l'assurance qualité de la formation à l'UUT.

## **MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS**

L'organisation des diplômes en LMD simplifie et encourage la mobilité des étudiants, puisque des études suivies dans un autre établissement pourront être automatiquement validées. Elle est très dynamique dans le réseau UCAO en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Guinée, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, ...) et des universités catholiques du monde entier.



# **CANAUX**D'INFORMATION

#### **SITE WEB**

L'UCAO-UUT dispose d'un site internet dédié à l'information : www.ucao-uut.tg

#### **GROUPES WHATSAPP**

Des plateforme whatsapp sont créées chaque année par institut et par spécialité en vue de partage d'information entre apprenants et administration de l'UCAO-UUT.

#### **GROUPES TELEGRAM**

Des plateformes Telegram sont créées en vue de certains cours circonstanciels en ligne.



# **TABLEAUX**D'AFFICHAGE

Des tableaux d'affichage sont disponibles sur le campus et constituent des canaux de diffusion des informations à l'endroit des apprenants et personnels de l'UCAO-UUT.



# SUIVI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMES

La formation reçue par nos apprenants à l'UCAO-UUT leur permet d'être employés directement, après la phase de stage pratique.

Au niveau de l'UCAO-UUT, le Service de la Coopération, du Partenariat, des Stages et de la Prospective (SCoop-PSP) arrive à suivre les apprenants avec un fichier qu'il tient.

Les apprenants en période de stage sont suivis dans le cadre de la convention de stage, par le SCoop-PSP et les responsables pédagogiques des instituts.



# **LEXIQUE**DU LMD

LMD: Licence Master Doctorat.

**UE:** Unité d'Enseignement

**ECUE:** Elément Constitutif d'une Unité d'Enseignement

CM: Cours Magistral

**TD:** Travaux Dirigés

**HP:** Heure en Présentiel

**THE:** Travail Hors Encadrement

CTT: Charge de Travail Totale

**CREDIT:** charge de travail (cours magistral, travaux dirigés, travaux pratiques, stage, mémoire, travail personnel, : ::) requise pour permettre, à l'étudiant, d'atteindre les objectifs de l'ECUE.

CECT: Crédit d'Evaluation Capitalisable et Transférable

ET: Evaluation Terminale

**UE fondamentale :** se dit d'une UE que l'apprenant, admis dans un parcours, peut suivre sans aucune autre connaissance supplémentaire ;

**UE Complémentaire :** cette catégorie comprend les UE qui complètent les UE fondamentales (qui sont souvent ses prérequis) ;

**UE de Spécialisation :** elle correspond aux UE qui donnent l'orientation définitive à l'étudiant et leur ensemble caractérise le parcours.

**UE transversale :** se dit des UE qui apportent des compétences nécessaires d'autres disciplines non juridiques.



